



**HAL**  
open science

## **Ex oriente luxuria (I). Introductory seminar : towards a definition of the luxury item.**

Pierre Schneider, Jean Trinquier, Charlène Bouchaud, Eva Dubois-Pélerin,  
Laetitia Graslin, Christelle Mazé

### ► **To cite this version:**

Pierre Schneider, Jean Trinquier, Charlène Bouchaud, Eva Dubois-Pélerin, Laetitia Graslin, et al..  
Ex oriente luxuria (I). Introductory seminar : towards a definition of the luxury item.. 2015. hal-01202124

**HAL Id: hal-01202124**

**<https://hal.science/hal-01202124>**

Preprint submitted on 18 Sep 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

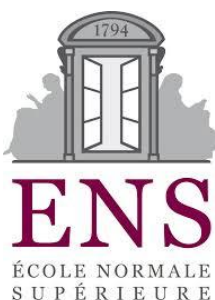
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## *Ex oriente luxuria (I)*

Introduction : comment définir l'objet de luxe ?



*Compte-rendu de la première journée d'études organisée par  
Jean Trinquier et Pierre Schneider le 10 novembre 2014, à  
l'École normale supérieure de Paris*



## Sommaire

- Présentation de la journée d'étude (Jean Trinquier – Pierre Schneider) [p. 3-5]
- Introduction (Pierre Schneider) [p. 6-15]
- Une approche de « l'objet luxueux » au 1<sup>er</sup> siècle *p.C.* (Eva Dubois-Pelerin) [p. 16-17]
- Regards archéobotaniques sur les notions de luxe et d'exotisme (Charlène Bouchaud) [p. 18-22]
- Produits de luxe dans les sources écrites mésopotamiennes du 1<sup>er</sup> millénaire (Laëtita Graslin) [p. 23-35]

Annexe 1 : observations sur le mot latin *pauper* (Jean Trinquier) [p. 36-38]

Annexe 2 : réflexions d'une égyptologue (Christelle Mazé) [p. 39-42]

Annexe 3 : résumé de l'article de M. Cobb (P. Schneider) [p. 43-46]

Annexe 4 : programme de la journée d'étude

## Déroulement de la journée d'étude

Comme cela apparaît dans l'argumentaire (voir annexe 4), cette journée d'étude se voulait comme une introduction aux suivantes. Il s'agissait, en abordant la définition de l'objet de luxe, de clarifier ce qui serait constamment à l'arrière-plan dans les études de cas à venir (perle, écaille de tortue, poivre etc.). On n'attendait pas de la journée qu'elle produise une définition de l'objet de luxe. Elle avait vocation à rassembler des idées et à susciter des questionnements : ceux-ci forment un socle conceptuel sur lequel les journées suivantes devraient pouvoir s'appuyer, celles-ci permettant à leur tour de progresser dans l'établissement d'une définition de ce que l'on appelle objet de luxe dans l'histoire antique.

La présence de contributeurs dont les champs de recherches sont variés a répondu à ce souhait. Peu d'entre eux effectuent leurs recherches à partir des mêmes sources. Ce point est important : appréhender ce que peut être l'objet de luxe change beaucoup suivant que l'on utilise des sources archéologiques, écrites ou iconographiques, avec toutes les combinaisons imaginables entre ces différentes catégories. Ce n'est pas la seule raison pour laquelle la question de l'objet de luxe soulève des questions spécifiques quand on aborde l'histoire antique. En effet, l'Antiquité est sans aucun doute l'époque à laquelle la notion d'objet de luxe entre véritablement dans le champ de l'histoire, en même temps que surgissent des sociétés de plus en plus complexes : s'il est difficile de cerner ce que pouvaient être les objets de luxe dans les sociétés celtes de l'âge du Fer, il n'y a guère de doute quant à leur présence dans les sociétés de l'Antiquité classique, quand bien même il est malaisé d'en définir la nature de façon stable.

Pierre Schneider a ouvert la journée par une introduction générale au thème de la journée d'étude. Cette présentation du cheminement personnel qui l'a conduit à la question de l'objet de luxe se concentre sur deux sujets en particulier : d'une part l'état de la question dans la bibliographie ; d'autre part les réflexions suscitées par les sources écrites grecques et latines qu'il a examinées lors de la rédaction de sa monographie consacrée aux perles de l'océan Indien.

Eva Dubois-Pelerin a une excellente connaissance des villas vésuviennes en général, et de leur mobilier en particulier. Elle s'est concentrée sur certains artefacts, qui nous paraissent être des objets de luxe (bijoux avec ambre, pierres précieuses, perles, vases de cristal de roche, vases murrhins etc.) en relation avec leur contexte archéologique. Elle a également examiné comment celui qui les observe - archéologue, ou historien - les apprécie en tant que tels, en fonction de leur aspect mais aussi de catégories subjectives (par exemple, « objet luxueux » ; « objet utilisé de façon

ostentatoire » ; « objet hors de prix » ...). E. Dubois-Pelerin a également posé la question de la relation entre la fabrication d'objets en grand nombre et la pertinence du terme « objet de luxe », une question que les prochaines journées d'étude aborderont à travers des études de cas.

L'approche de Charlène Bouchaud est totalement différente, puisqu'elle apporte le point de vue de l'archéobotaniste étudiant les macro-restes végétaux. Dans le cadre de cette journée, sa présentation a principalement abordé l'étude des produits alimentaires et textiles. En s'appuyant sur les découvertes archéobotaniques faites au Moyen-Orient, et plus particulièrement autour de la mer Rouge, sa réflexion s'est portée sur l'opposition (ou sur le couple) « objet de luxe » / « produit exotique ». La seconde expression met l'accent sur la distance et ne fait pas intervenir le jugement esthétique ou la notion d'agrément. Ch. Bouchaud signale, incidemment, qu'il lui a fallu, en une occasion, modifier un article dans lequel le comité de lecture avait écarté l'expression « objet de luxe », critiquée comme subjective, au profit du terme « exotique », réputé plus neutre.

Renaud Robert (contribution non disponible) s'est intéressé aux œuvres d'art, en particulier aux peintures, dont on peut se demander si elles sont en tant que telles des objets de luxe ; il s'est plus particulièrement interrogé sur tout ce qui constitue la valeur d'un tableau dans les discours antiques sur la peinture. Cette contribution a notamment abordé les points suivants : 1) l'opposition authentique / imitation ; 2) les critères qui peuvent contribuer à ériger une peinture en objet de luxe : coût du matériau (*pretium*) mais aussi prestige (*nobilitas*) et manière du peintre – voir le cas des productions de l'école de Sicyone. Ces deux critères peuvent se compléter (utilisation de pigments précieux), mais le plus souvent ils sont opposés : la peinture est précisément l'art qui a le pouvoir de transcender à la fois sa matière et le sujet de sa représentation, ce qui explique que l'on oppose aussi volontiers la peinture à l'utilisation décorative des marbres.

Laëtitia Graslin quitte le domaine méditerranéen, interrogeant les sources mésopotamiennes du 1<sup>er</sup> millénaire *a. C.*, à savoir, d'une part, des artefacts, d'autre part, des textes. Ces derniers sont rarement des documents privés, car on dispose surtout d'inscriptions royales énumérant des biens envoyés à des souverains. Il est donc impossible de percevoir ce qu'est le goût des individus dans l'acquisition de biens de luxe. L. Graslin pose une question complexe, celle de la distinction à opérer entre « objet de luxe » et « bien de prestige » : quel qualificatif appliquer à des dattes ou à des peaux d'éléphant envoyées à des rois ? Faut-il prendre en compte la différence entre les différents circuits (tributs, dons, échanges) pour établir des distinctions ? Peut-on par exemple qualifier un produit offert sur un marché d' « objet de prestige » ?

Le thème de l'opposition entre objet de luxe et objet de prestige se pose de façon encore plus aiguë avec l'intervention de Stéphane Verger (contribution non disponible) : que penser de la vaisselle métallique (cratères décorés et retravaillés) et d'éléments de mobilier (*klinai* à revêtement d'ivoire ou d'ambre) trouvées dans des tombes de l'âge du fer (Hochdorff, dans le Sud de l'Allemagne) et qui sont évidemment la propriété d'une élite sociale ? L'intervention de St. Verger

pose également la question intéressante de savoir qui a droit au luxe. En s'appuyant notamment sur des sources écrites irlandaises postérieures, d'époque médiévale, il montre que l'utilisation d'un mobilier, aussi abondant que diversifié, dans le cadre des banquets dessine toute une hiérarchie sociale.

Jean Trinquier – Pierre Schneider

## Introduction (Pierre Schneider)

### Pourquoi la question de l'objet de luxe ?

Cette introduction au thème de la journée d'études est, d'une part, l'histoire du cheminement qui m'a conduit vers cette question ; on y trouve, d'autre part, l'état de ma réflexion au moment où se tenait cette réunion. Il va sans dire que celle-ci a évolué depuis, notamment parce qu'elle s'est enrichie de nouvelles lectures<sup>1</sup>. Enfin, il faut d'emblée dire que, la plupart du temps, je me référerai aux produits et objets provenant de l'océan Indien (i.e. des pays de la mer Érythrée), qui sont ceux que je connais le mieux.

C'est au cours de la rédaction du mémoire d'habilitation à diriger les recherches, consacré à la perle de l'océan Indien<sup>2</sup>, que cette question s'est présentée à moi. Une bonne partie des documents en langue latine dans lesquels il est question de la perle sont ces sources des I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> siècles *p.C.* qui critiquent la *luxuria*, jugée hautement répréhensible, de la société romaine (les perles y occupent une bonne place à côté d'autres produits : soie, bois de *citrus*, écaille de tortue, pourpre, marbre, aromates etc.). La plupart des études et articles traitant de ce que l'on appelle couramment le « commerce oriental de Rome » attribuent à ces produits le qualificatif d'« objets de luxe ». J'ai longtemps adopté la même perception, reçue comme une évidence, jusqu'au moment où quelques documents ont provoqué quelques fissures.

C'est un passage particulier de Pline l'Ancien qui a retenu mon attention. Pline est un auteur qui a beaucoup parlé des perles dans son *Histoire naturelle* et qui a fréquemment associé cet objet à la *luxuria* de ses contemporains. Dans son exposé principal sur les perles, il fait la remarque suivante : « Les femmes s'enorgueillissent d'en suspendre à leur doigts et deux ou même trois à chaque oreille (...). Désormais les femmes pauvres en désirent aussi (*cupiuntque jam pauperes*<sup>3</sup>), répétant que la perle est sur la voie publique (*in publico*) le lictor des femmes (*lictorem feminae*). » (*HN*, 9, 114) ; « Fenestella rapporte que les perles sont devenue d'un usage commun et fréquent (*in promiscuum ac frequentem usum venisse*) après la soumission d'Alexandrie. » (*HN*, 9, 123). Outre ces observations de Pline, l'étude lexicale que j'ai effectuée dans mon travail de recherche montre que le latin et le grec disposent, à partir de la fin du I<sup>er</sup> siècle *a.C.*, d'un lexique très varié pour désigner les qualités et défauts des perles. Il en ressort que l'on offrait à la vente, sur les marchés antiques, une large variété de perles, de qualités variées. Une telle idée est corroborée par les plus anciennes sources sur le prix des perles dont on dispose (sources indiennes ou arabes s'étalant entre les VIII<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup>

---

<sup>1</sup> En particulier : A. Appadurai (éd.), *The Social Life of Things : Commodities in Cultural Perspective*, Cambridge – New York, 1986 ; C. J. Berry, *The Idea of Luxury : a Conceptual and Historical Investigation*, Cambridge – New York, 1994.

<sup>2</sup> *Margarita : une histoire culturelle, économique et sociale de la perle de l'océan Indien dans l'Antiquité gréco-romaine* (mémoire soutenu en 2013 ; à paraître dans la collection « Indicopeustoi » [Brepols] en 2016).

<sup>3</sup> Voir les remarques importantes de J. Trinquier sur ce terme (annexe 1).

siècles *p.C.*) ; suivant les qualités (et surtout la grosseur), l'échelle des prix est grande : on part de prix très bas pour très petites perle pour atteindre des prix considérables pour les très belles pièces. Tout ceci n'était guère compatible avec l'idée ordinaire que l'on se fait de l'objet de luxe, à savoir qu'il est réservé à une élite, qu'il est rare et cher etc. Fallait-il exclure les perles, ou une partie des perles, de la catégorie « objet de luxe » – alors même que la presque totalité des sources antiques les associent à la *luxuria* ? A tout le moins s'imposait la nécessité d'une réflexion sur ce qu'on appelle objet de luxe.

### **L'objet de luxe dans l'historiographie de l'économie antique (aperçu sommaire)**

Si l'on se tourne vers les textes toujours fondamentaux de Finley et Rostovtzeff, on ne trouvera pas de développement spécifiquement consacré à une définition de l'objet de luxe. Les deux volumes d'histoire économique et sociale de Rostovtzev (édition française<sup>1</sup>) contiennent dans leur index une entrée « articles de luxe ». Les quelques exemples qui suivent suffiront à se faire une idée des conceptions de l'auteur. Ce que l'on constate avant tout, c'est que le terme est utilisé sans qu'il soit nécessaire de le définir. Ainsi, M. R. relève au début du « protectorat romain [en Syrie/Phénicie] (...) une demande croissante, et donc une offre correspondante, de produits de luxe arabes, indiens et chinois » transportés par caravanes (*HESMH*, p. 609) ; ou encore : « les marchands d'al-Mina et de Palestine, sans doute des Grecs pour la plupart, importèrent dans les satrapies syriennes et palestiniennes de Perse de grandes quantité de marchandises, essentiellement de luxe (...). Il est certain qu'ils exportaient des produits de l'empire perse (...). Il ne s'agissait certainement pas exclusivement d'articles de luxe [M. R. pense, entre autres, à des importations de blé] » (*HESMH*, p. 60). Voici un troisième exemple : « la Grèce du IV<sup>e</sup> siècle importait pour une large part des articles dits 'de luxe' (épices, fards, parfums, bijoux, vaisselle d'or et d'argent, encens etc.) » (*HESMH*, p. 63). Cet échantillon montre que l'objet de luxe a une définition implicite, dont les éléments essentiels sont les suivants : 1) il s'oppose aux objets de première nécessité ; 2) il est par nature coûteux et réservé à la couche supérieure d'une société donnée.

La même opposition « produit de luxe / produit de première nécessité » apparaît un peu partout dans le volume consacré à l'Empire romain, comme l'illustrent les deux citations qui suivent. Évoquant le commerce de l'Empire, M. R. écrit : « La branche commerciale la plus importante n'était pas celle des articles de luxe, mais celles de denrées de première nécessité : blé, poisson, huile, vin, chanvre... » (*HESER* 42). Plus loin (*HESER* 84-85), examinant l'évolution du commerce avec les pays de l'océan Indien, il affirme qu'à une première phase du commerce, dans

---

<sup>1</sup> M. I. Rostovtzeff, *Histoire économique et sociale de l'Empire romain* (traduit de l'anglais par O. Demange ; introduction, chronologie, bibliographie établies par J. Andreau), Paris, 1988 ; *Histoire économique et sociale de monde hellénistique* (traduit de l'anglais par O. Demange ; introduction, chronologie, bibliographie établies par J. Andreau), Paris, 1989.



lesquels les produits de luxe sont échangés contre de l'or parce qu'il y a des intermédiaires (i.e. arabes), succède un « commerce actif » où l'usage d'une route directe aboutit à des échanges de produits de luxe (i.e. érythréens) contre des produits non luxueux (i.e. méditerranéens).

Le corollaire implicite des conceptions présentes à l'état latent dans ce texte est que la consommation massive d'un produit le fait déchoir de sa qualité d'objet de luxe. Cela est visible dans les extraits suivants. À propos du commerce de l'océan Indien sous les Flaviens et les Antonins, M. R. écrit : « Il ne s'agissait plus exclusivement d'un commerce de produits de luxe. Certaines importations se rangeaient indubitablement dans cette catégorie, mais la plus grande partie consistait en articles tels que le coton ou les condiments [en particulier le poivre] » (*HESER* 126). L'accroissement de la demande – et consécutivement la satisfaction de celle-ci – a ramené les parfums, les épices et autres productions de l'océan Indien à des produits que l'on ne peut qualifier de luxe, bien que le poivre, par exemple, soit toujours du poivre, le cinnamome du cinnamome et ainsi de suite : « La prospérité grandissante des cités de l'Empire (Flaviens et Antonins) entraîna une augmentation de la demande d'articles de meilleure qualité, qui, sans être forcément des produits de luxe, n'en contribuaient pas moins au confort d'une population civilisée (parfums, fard, étoffes de meilleure qualité, épices) » (*HESER* 134).

Dans ses objections aux positions dites « modernistes », Finley n'ignore pas l'objet de luxe, ainsi que l'atteste son *Ancient Economy*<sup>1</sup>. Le terme apparaît occasionnellement, comme dans l'exemple suivant : « Ancient cities in the great majorities counted farmers, men whose economic interest lay chiefly and often exclusively in the land, as the core of their citizenry. Not a few important ones were in a sense entirely agrarian, that is to say, the land was their one source of wealth and they paid for their imported metals, slaves and luxuries with their agricultural surpluses: Thebes, for example, or Akragas (...), or Cyrene, at a lower level Pompei. » (*Ancient Economy* 131). Néanmoins, à voir la table des matières, Finley ne s'intéresse guère à cette catégorie de la production. Le commerce est envisagé comme une activité secondaire ; les produits de luxe ne sont pas particulièrement pris en compte, sauf en ce qu'ils satisfont les besoins somptuaires d'une catégorie privilégiée, et c'est au commerce à longue distance qu'il revient souverainement de convoier ces « luxuries »

Finley partage sans doute la même conception – implicite – de l'objet de luxe. Sans aucun doute, N. Morley a raison de dire que, sur ce point, il n'y a pas beaucoup de différence entre les positions des primitivistes et celles des modernistes : leur désaccord porte plutôt sur la question du commerce des produits de première nécessité ; en revanche, leur conception du produit de luxe est sensiblement la même, et c'est fondamentalement une définition par défaut : ce qui n'est pas produit de première nécessité est produit de luxe<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> M. I. Finley, *The Ancient Economy*, Berkeley – Los Angeles, 1973.

<sup>2</sup> Je rapporte ici les remarques orales de Jean Andreau sur ce sujet (aimablement transmises par courrier quelques jours après la journée d'études) : « Ma première [remarque] portait sur les rapports entre le commerce du luxe et la controverse entre modernistes et primitivistes (ce qu'on appelle aussi la "Controverse

Si l'on considère à présent les innombrables études (monographies et articles) s'intéressant au commerce à longue distance reliant la Méditerranée et les mondes de l'océan Indien aux époques hellénistique et romaine, il apparaît que, dans la presque totalité des travaux – y compris parfois les plus récents –, l'objet de luxe ne fait l'objet ni d'une définition, ni d'un questionnement ; ou, pour être plus correct, le sens du terme est une donnée implicite, à savoir le « superflu » (coûteux de surcroît) par opposition au « nécessaire ». Les exemples abondent. Celui-ci, tiré de la monographie qui a fait date de Warmington<sup>1</sup>, est à la fois explicite et représentatif. Au sujet de l'utilisation progressive des routes directes de l'océan Indien occidental par les *emporoi* alexandrins, l'auteur écrit : « This remark brings us to the next point, and that is that the wide use now made of monsoons in the Indian Ocean opened up larger sources of articles of luxury, and caused the consumption of such products of commerce to be increased largely in the Roman Empire » (*Commerce* 79).

Il faut noter que bien des études portant spécifiquement sur les échanges entre Rome et l'océan Indien n'échappent pas à l'influence des sources littéraires latines des I<sup>er</sup> – II<sup>e</sup> siècles *p.C.* La *luxuria* fait, dans ces documents, l'objet d'un débat moral et politique. L'objet de luxe apparaît donc souvent, dans certains travaux universitaires, y compris de très récents, comme témoin ou comme agent (ou comme les deux à la fois) de la corruption morale de la société romaine<sup>2</sup> – les femmes ayant le bénéfice d'un traitement spécial –. Remarquons incidemment que Rostovtzev, qui n'accordait qu'une confiance modérée à ces sources antiques, a conservé une perception assez neutre de l'objet de luxe ; tel ne fut pas le cas de Warmington, entre autres auteurs : « But it is only after the full discovery of the monsoons that we get constant lamentations upon the subject of luxury, particularly as a fault of women who rejoiced in their Chinese silks and other expensive dresses and in their Indian pearls and precious stones. » (*Commerce* 80) ; « Romans and Indians dwelt far from each other, yet on the one hand India with its manifold supplies of precious stones, perfumes and spices (all of which we shall consider later) contributed a very large proportion towards satisfying the luxurious inclinations of a Rome which had lost most of its ancient morality, and helped to increase certain tendencies which led to the downfall of the western Roman Empire.

---

Bücher-Meyer"). P. Schneider a dit qu'il n'y avait pas de grandes différences entre les deux tendances de la controverse à propos du commerce de luxe. J'ai remarqué que les deux tendances se séparaient cependant quant à l'ampleur de ce commerce. Les idées de Rathbone sur l'ampleur de ce commerce, qu'a mentionnées P. S., sont typiques des réactions de « modernistes » face aux thèses de Finley. D'ailleurs, Rathbone, qui a fait sa thèse de doctorat (PhD) à Cambridge dans les années 1980, s'est beaucoup opposé aux thèses de Finley, comme on le perçoit dans son livre de 1991, issu de son PhD (*Economic Rationalism and Rural Society in Third-Century A.D. Egypt, The Heroninos Archive and the Appianus Estate*). Sur l'ampleur du commerce de produits de luxe et sur celle du commerce en général, les conclusions de Finley sont actuellement en grande partie abandonnées. En France, celui qui continue à s'inspirer de Finley, mais avec beaucoup de nuances et une remarquable intelligence historique, et en étant persuadé de l'ampleur de certains commerces (notamment de celui du vin, à l'intérieur de l'Empire), est André Tchernia, qui a d'ailleurs travaillé sur le commerce oriental par voie maritime (voir *Les Romains et le commerce*, Centre Jean Bérard, 2011).

<sup>1</sup> E. H. Warmington, *The Commerce between the Roman Empire and India*, Cambridge, 1928.

<sup>2</sup> Une certaine historiographie y voyait également l'influence corruptrice de l'« Orient ».

(...) The discovery of the full use of monsoons brought an immense increase in Indian commerce generally and in Roman importation of Indian goods, which stimulated a yet further demand in oriental articles of luxury. » (*ibid.*)

### Recherches récentes ; tendances nouvelles

L'histoire économique de l'Antiquité fait l'objet d'un profond renouvellement depuis plusieurs décennies et nombre de travaux importants jalonnent ces études. N'ayant pas la prétention de maîtriser une si dense bibliographie, je me tourne vers le dernier ouvrage traitant de l'économie antique dans sa totalité, à savoir la *Cambridge Economic History*<sup>1</sup>.

Au gré des sujets traités et des auteurs, l'objet de luxe trouve sa place et est pris en compte, sans pour autant que le concept soit délimité. Ainsi, la différence entre objet de luxe et produit exotique n'est pas précisée : « Civic ideology set limits to private consumption, at least in the fifth century, while earlier and later, it is precisely the consumption of luxury goods and exotic materials that is thought to have stimulated production and inter-regional exchange. » (*CEH* 386 [S. von Reden, s'appuyant explicitement sur Rostovtzev]). Ou encore, le terme d'« objet de demi-luxe » est employé, sans spécification particulière : « The written and archaeological evidence seems to indicate a lively grain trade between the Black Sea and the Greek mainland from the early classical period onward; this may have been undertaken for the sake of a particular variety of wheat, a semi-luxury consumed by those who participated in the money economy and turned to imports for staples. » (*CEH* 404 [S. von Reden]).

L'objet de luxe est – sans surprise – particulièrement associé au commerce à longue distance, avec une attention particulière portée à ce qui est importé de l'océan Indien, puisque les *exotica* sont, presque par définition, des objets de luxe : « The queen of all long-distance trade links, of course, was the transport of luxury goods (spices, perfumes, slaves, silk, cotton) from beyond the eastern frontier, notably via India and Yemen, into the Roman imperial sphere. Such commerce is currently best illustrated in Egypt, especially thanks to new archaeological evidence from Red Sea ports such as Berenice and along the Eastern Desert routes. Yet physical traces of a cross-Arabian trade in aromatics (with Roman activity building on a Nabataean foundation) are visible in cities such as Petra and outpost garrisons such as Hegra etc. » (*CEH* 689 [S. E. Alcock]) ; « Beyond the eastern frontiers, Roman merchants sold ceramics, art, and agricultural products. However most of the trade seems to have involved luxury items imported from the east, such as silk, spices, gold, and ivory. » (*CEH* 740 [D. Cherry])

La phrase de S. E. Alcock fait mention des récentes recherches archéologiques, spécialement de

---

<sup>1</sup> W. Scheidel, I. Morris, R. Saller (eds), *The Cambridge Economic History of the Greco-Roman World*, Cambridge, 2007. On notera que l'objet de luxe est l'objet partiel d'un remarquable ouvrage qui n'appartient pas au domaine de l'histoire économique : A. Wallace-Hadrill, *Rome's Cultural Revolution*, Cambridge, 2008. Voir particulièrement le chapitre 7 : « Luxury and the consumer revolution ».

celles qui ont été conduites depuis une vingtaine d'années dans les sites égyptiens de la mer Rouge : *Myos Hormos* (Quseir al-Qadim) et *Bereniké*. L'effet principal de ces fouilles, cumulées avec celles plus anciennement menées en Inde du Sud, et de l'étude de documents qu'ignoraient Rostovtzev ou Finley (en particulier le papyrus dit de Mouziris) a été le suivant : l'idée d'un commerce limité en volume et réservé à une fraction particulière de la population de la ville de Rome, de l'Italie et des provinces est devenue difficile à défendre. Cette mutation intellectuelle, outre qu'elle restitue aux sources littéraires une authentique valeur documentaire, sous réserve d'une exploitation appropriée, pousse à s'interroger sur la notion d'objet de luxe. Ce questionnement apparaît dans la *CEH*, dans la contribution de D. Rathbone consacrée à l'Égypte romaine : « Most spectacular was the trade with Arabia and India, which is particularly well documented in the first century, but also flourished in the second to third centuries despite the disappearance of texts on ostraka (a change in writing practices?). Although there was some export of produce and manufactured items such as wine and textiles, it is clear that the main exports (say 50 percent?) were gold and silver, to begin with as coin, subsequently mainly as bullion. The principal imports were perfumes and spices (especially pepper), precious stones, ivory, and some textiles, including Chinese silk, and tropical hardwoods. This is normally termed a "luxury" trade to belittle its importance. Admittedly these goods were for consumption and display, but in the developed urban, or rural urbanizing, lifestyle of the empire pepper was a basic condiment masking poor meat, perfumes were equally commonly used in domestic life and in private and public religious rituals, and jewelry inset with gems and small items made of ivory were affordable to reasonably prosperous villagers. » (*CEH* 710-711).

De fait, à voir un certain nombre d'études récentes du commerce « oriental » de Rome, il semble que l'on soit moins enclin à qualifier automatiquement les importations des contrées de l'océan Indien d'objet de luxe. L'amorce de cette démarche se trouve dans l'ouvrage de S. Sidebotham<sup>1</sup>. La réflexion a récemment été amplifiée par G. K. Young<sup>2</sup>. Il vaut la peine de résumer cette section de la monographie de Young, afin de détailler les articulations de l'argumentation (par ailleurs, on trouvera en annexe 3 le résumé d'un article sur ce sujet, plus développé encore, rédigé par M. Cobb).

Young se propose de réfuter le lieu commun mentionné plus haut, à savoir que le commerce entre la Méditerranée romaine et l'océan Indien est un commerce d'objets de luxe prospérant grâce à la dégradation morale de la société romaine. L'argumentation s'appuie presque intégralement sur le commerce des épices et aromates (myrrhe, encens, poivre). En substance, l'auteur avance l'idée que les objets importés de l'océan Indien ne sont pas tous des « luxuries » ; qu'ils ne sont pas tous destinés à satisfaire la *luxuria* romaine. Cela revient à établir une dichotomie entre l'authentique

---

<sup>1</sup> S. E. Sidebotham, *Roman Economic Policy in the Erythra Thalassa (30 BC-AD 217)*, Leiden, 1986 (Mnemosyne, Suppl. 91).

<sup>2</sup> G. K. Young, *Rome's Eastern Commerce. International Commerce and Imperial Policy (31 BC-AD305)*, London – New York, 2001, p. 14-18.

produit de luxe et l'objet de luxe qui sert à des usages ordinaires :

Les « <i>genuine luxury goods</i> »	Ce qui n'est pas « <i>genuine luxury goods</i> »
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il s'agit d'un certain nombre de « <i>luxury items</i> » qui répondent au goût des Romains : soie, parfums, épices (dont poivre), perles, gemmes.</li> <li>• Leurs prix sont élevés.</li> <li>• La consommation régulière est réservée à l'« <i>upper class</i> » ; cependant, en petite quantité, ils sont occasionnellement accessibles aux gens de « <i>lower economic status</i> ».</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les « <i>Arab aromatics</i> » doivent être exclus de la catégorie « <i>genuine ...</i> », du fait de leur usage dans les rites religieux quotidiens, qui concernent un grand nombre de personnes, et ce indépendamment de leur prix élevé.</li> <li>• Il en va de même pour des produits à usage médicinal (par ex. poivre).</li> <li>• Ces produits peuvent être consommés sur le mode de la <i>luxuria</i> (encens des funérailles de Poppée), mais c'est une utilisation marginale et extravagante.</li> </ul>

La démarche est intéressante mais on peut émettre des réserves. D'une part, il semble que la nécessité de définir l'objet de luxe est absente. On en reste à l'opposition « *luxuries* » / « *staples* ». D'autre part, l'idée qu'un produit qui se diffuse dans une grande partie des couches sociale perd son statut d'objet de luxe n'est pas, en soi, nouvelle (on la trouve chez Rostovtzev). Enfin, Young doit admettre que tel objet, ou tel produit a deux facettes en fonction de son usage : le poivre, par exemple, est à la fois produit de luxe (usage culinaire) et produit de première nécessité (pharmacopée). Autrement dit, c'est l'historien moderne qui décide d'apposer ou non l'étiquette « *objet de luxe* ». Or il ne semble pas que les premiers concernés, à savoir les consommateurs romains, aient partagé cette vision des choses. En dépit de sa consommation massive, le poivre reste perçu par Pline comme un produit de luxe (on reconnaît, en effet, la *luxuria* à ce qu'elle s'oppose aux *veteres mores* et à leur simplicité) : « Il est étonnant que l'usage de cette substance ait pris tant de faveur (*usum eius adeo placuisse mirum est*). En effet, dans les substances dont on use, c'est tantôt la suavité, tantôt l'apparence qui séduisent. Le poivre n'a rien de ce qui recommande un fruit ni une baie. Il ne plaît que par son amertume, et par une amertume qu'on va chercher dans l'Inde. Qui le premier en essaya dans ses aliments ? ou quel fut celui qui ne se contenta pas de la faim pour assaisonnement ? (*quis ille primus experiri cibis uoluit aut cui in appetenda aueritate esurire non fuit satis ?*). » (HN 12, 29). Certes, objectera-t-on, Pline ne se réfère pas au poivre en tant qu'ingrédient de la pharmacopée. Il suffit cependant de lire les livres de l'*Histoire naturelle* consacrés aux remèdes pour être certain que le poivre, utilisé comme remède, serait tout autant perçu comme un produit de luxe importé à grands frais de l'Inde lointaine, et serait opposés aux remèdes de l'Italie que l'on utilisait autrefois.

On doit, dans ce parcours très succinct de la bibliographie récente, signaler les réflexions intéressantes de N. Morley<sup>1</sup>, en particulier :

---

<sup>1</sup> N. Morley, *Trade in Classical Antiquity*, Cambridge – New York, 2007.

- L'auteur remet en cause la pertinence de l'opposition « staples / luxuries » : ces deux catégories ne vont pas de soi et souvent l'on qualifie quelque chose de « bien de luxe » sans savoir pourquoi ni sans être sûr que ce jugement soit partagé.

- Il souligne l'opposition entre les économistes modernes qui ont abandonné l'idée de produit de luxe (n.b. : ceci ne me semble pas tout à fait exact) et les historiens de l'antiquité qui utilisent encore cette catégorie. Toutefois, estime-t-il, ces derniers y ont incorporé la condamnation morale des produits de luxe, issue des documents antiques.

- Prendre seulement en ligne de compte les qualités intrinsèques de tel objet, ou son usage, pour le qualifier d'objet « de luxe » conduit à une aporie. De même, il estime que l'approche des économistes (critère de l'élasticité de la demande<sup>1</sup>) mène à une impasse. Ce qui dirige la demande est le fonctionnement de la société. Ainsi, on ne peut pas concevoir d'honorer les dieux sans encens ; cette demande est le reflet de « patterns of consumption » qui reflètent l'état de la société ; ce qui fait le bien de luxe n'est pas dans l'objet lui-même mais dans la consommation qu'une société donnée en fait : « Luxury [= l'objet de luxe] is best understood not as an intrinsic quality of particular objects but as a form of consumption; some objects might be better suited or more commonly associated with it; but potentially any good – even bread or wine – could be consumed luxuriously. » (*Trade* 43). Autrement dit, il est vain de concevoir une définition sans prendre en compte la nature éminemment sociale de la consommation.

Les historiens de l'économie antique sont désormais plus enclins à reconnaître l'importance des échanges de l'Empire romain au-delà des limites de ses provinces, comme l'écrivait dernièrement Andrew Wilson : « Until recently, trade beyond the frontiers of the Roman Empire was considered to be of little significance, restricted to low volumes of luxury goods for a small elite market. Recent archaeology discoveries are leading to a reevaluation of this view (...). New work in India and at the Red Sea ports of Myos Hormos and Berenice points to a thriving and intensive trade between Roman Egypt, the Arabian Peninsula, and Egypt, exporting gold, wine, and fish products, and importing spices, cotton textiles, pearls, and sea turtle shells. Pepper was imported in sufficiently large quantities that it was available throughout the empire to the social levels well below the elite, as far north as Vindolanda, in Britain »<sup>2</sup>. Il ne faut pas oublier que ces échanges contribuaient, nous dit Pline l'Ancien, à la majesté de l'*imperium* : « Il n'est personne, en effet, qui ne pense qu'en unissant l'univers (*communicato orbe terrarum*) la majesté de l'Empire romain a fait progresser la civilisation (*profecisse uitam*), grâce aux échanges commerciaux (*commercio rerum*) et à la communauté

---

<sup>1</sup> Les biens de luxe entrent dans la catégorie de biens à élasticité intertemporelle de substitution spécifique : par exemple, quand les temps sont difficiles, un ménage commencera pas sacrifier les repas au restaurant (voir Anaïs Carlin, « Les effets de la consommation de luxe sur la croissance économique : approches par les préférences non-homothétiques », *Innovations* 41/2 (2013), p. 51-70).

<sup>2</sup> W. Scheidel, *The Cambridge Companion to the Roman Economy*, Cambridge – New York, 2012, p. 290.

d'une heureuse paix, et que tous les produits, même ceux qui étaient cachés auparavant, ont vu leur usage se généraliser (*omnia quae antea occulta fuerant in promiscuo usu facta*) » (HN, 14, 2).

Comme la phrase de Wilson le laisse entendre, il n'est guère possible d'engager une réflexion sur le commerce à longue distance, et particulièrement celui de la mer Érythrée, sans engager une réflexion sur ce qu'est l'objet de luxe. Les journées d'étude « Ex oriente luxuria », à leur manière, veulent accompagner cette étape de la recherche universitaire, en réunissant des spécialistes aux champs disciplinaires variés : histoire de l'économie, histoire sociale, archéologie etc.

### **Quelques idées à discuter au cours de cette journée d'introduction**

L'approche intuitive du produit de luxe – on estime que tel produit appartient à la catégorie de luxe parce qu'il nous semble impossible qu'il en soit autrement – n'étant pas satisfaisante, il faut trouver une autre voie pour clarifier le concept dans le cadre des sociétés antiques.

L'objet de luxe est celui que les consommateurs perçoivent comme tel. C'est ainsi que fonctionnent les études de marché aujourd'hui, visant à établir au moyen de sondages les perceptions des consommateurs. Il n'y a pas de sondages pour l'antiquité. Toutefois, les sources écrites littéraires nous disent souvent si les Grecs et les Romains associent tel objet à la *luxuria*. Peu importe que ces textes critiquent ou condamnent la consommation de ces objets. Ce qui compte c'est qu'ils soient perçus comme appartenant à la sphère de la *luxuria*. Ce qui me paraît important, c'est que ce ne soit pas l'historien moderne qui définisse les catégories, mais le point de vue des sociétés antiques<sup>1</sup>. L'objet de luxe n'est-il pas avant tout celui que les consommateurs de l'époque étudiée considéraient comme tels ? À mon sens, cette approche permet d'échapper à certaines difficultés. Prenons le cas des perles. Il est assuré qu'au I<sup>er</sup> siècle *p.C.* certaines catégories de perles étaient vendues à un prix accessible et qu'elles n'étaient pas rares. Pour autant, il est vraisemblable que, comme toute la documentation associe la *margarita* en tant que telle à la *luxuria*, ces perles, même médiocres, gardent quelque chose de l'objet de luxe. Cela explique que des femmes « pauvres » achètent comme élément de distinction sociale des perles qui ne sont pas, en termes de qualité, les perles achetées par les couches supérieures. Pour revenir au cas de l'encens, G. K. Young estime que, dès lors que n'importe qui peut acheter quelques grains d'encens pour un usage cultuel privé, l'encens cesse d'être un bien de luxe. Or tous les textes associent les produits de l'Arabie à la sphère de la *luxuria*. Plutôt que réduire l'encens à un bien de nécessité, il me semble préférable de s'appuyer sur la perception antique : quoiqu'il puisse être consommé en quantité très réduite et de façon non ostentatoire par un individu, cet aromate n'est pas pour autant devenu un produit de consommation banal. Un bien de luxe qui se « démocratise » n'a pas perdu son image de bien de luxe.

---

<sup>1</sup> Comme l'a fait observer Laëtitia Graslin au cours des discussions, l'on retrouve ici l'opposition « emic » / « etic » des anthropologues (voir p. 24).

Inversement, le sucre de canne, importé de l'Inde, n'apparaît jamais comme un bien de luxe dans nos sources, alors que l'historien moderne aura volontiers tendance à étiqueter ce produit rare et venu de loin comme tel. Autre exemple, l'*asbestos* (amiante) de l'Inde, très rare, très cher, utilisé par des gens très riches, dont Pline dit : « Nous en avons vu des nappes jetées dans le foyer ardent d'une salle à manger s'y nettoyer, et sortir plus éclatantes du feu qu'elles ne seraient sorties de l'eau. On en fabrique les linceuls royaux, qui séparent les cendres du corps de celles du bûcher. Cette substance vient dans des déserts brûlés par le soleil de l'Inde, où il ne tombe pas de pluie, au milieu de reptiles horribles; elle s'habitue là à résister à l'action du feu ; elle est rare à trouver et difficile à tisser, parce qu'elle est courte; du reste, la couleur en est rousse; le feu la rend d'un blanc éclatant. Ceux qui la trouvent la vendent aussi cher que les plus belles perles ; elle est appelée par les Grecs *asbestos*. » (*HIN*, 19, 19-20). Pourtant, aucun document antique ne fait entrer l'amiante dans ce qui relève de la *luxuria*. Exotique, rare, aussi cher que les perles de première catégorie, réservé à une élite, qu'est-ce que l'amiante, s'il n'est pas un bien de luxe ? Peut-être un objet de curiosité, peut-être un objet de prestige pour un individu. D'où la question sous-jacente : pour être considéré comme objet de luxe par une société donnée, à une époque donnée, n'est-il pas nécessaire que cet objet passe par le circuit du marché ? Si l'objet acquiert l'étiquette « luxueux » en fonction de l'aspect social de la consommation, ne doit-il pas être recherché par le biais d'un marché, sous la pression de la demande des consommateurs ?



## Une approche de « l'objet luxueux » au I<sup>er</sup> siècle p.C. (Eva Dubois-Pelerin)

*Nous reproduisons ici les pages 241-242 de la monographie d'Eva Dubois-Pelerin (Le luxe privé à Rome et en Italie au 1<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., Naples, 2008). L'auteur y présente de façon synthétique ses conclusions quant à la nature de l'objet de luxe.*

« De cette étude des objets luxueux pour les Romains du I<sup>er</sup> siècle p.C., nous pouvons définir certaines caractéristiques qui leur sont propres :

- Ils sont fait dans un matériau ou une matière considérés comme précieux parce que rares ou d'origine lointaine. C'est ainsi que l'un des éléments constants du luxe romain est le rappel systématique, dans les sources littéraires, de l'origine géographique de ses produits qui détermine des niveaux différents de luxe au sein d'une même matière, une sorte de palmarès est ainsi établi.

- Le caractère précieux, la rareté de ce matériau ou de cette matière ainsi que le coût de transport entraînent une valeur marchande généralement très élevée.

- Le coût du travail, lié à la difficulté et au temps de fabrication de l'objet luxueux n'est apparemment jamais pris en compte par les sources littéraires.

- L'objet luxueux n'est objet d'art que lorsqu'il a été exécuté par un artiste grec : l'importance et la valeur du travail d'exécution sont alors prises en compte.

- L'objet luxueux est parfois un objet antique.

« Les produits de luxe sont tous des signes extérieurs de richesse. Ils s'exhibent et témoignent du *status* de l'individu, donc de sa place élevée dans la société. Les signes extérieurs de richesse apparaissent comme garants de l'insertion de l'individu dans la société impériale, à tel point qu'il est plus important de paraître riche que de l'être réellement. La richesse et le luxe constituent le moyen de domination d'un individu privilégié sur sa *familia* et sur la masse des citoyens pauvres, développant ainsi un sentiment de puissance qui suscite à la fois admiration et envie.

« La description précise et constante de la provenance de ces produits souvent rare et chers, que la société romaine toute entière convoite, montre, en même temps que l'importance du commerce et le goût de l'exotisme, l'assimilation entre la puissance impérialiste de Rome et la possession de produits de luxe. C'est la puissance de Rome sur l'Empire et, au-delà, sur l'ensemble du monde connu, qui est implicite dans les manteaux tyriens, les tables en cédratier de Libye, les émeraudes de Scythie, les jeunes esclaves grecs et égyptiens, les soieries de Cos ou de Chine, les tables de Maurétanie aux pieds d'ivoire ... pour ne citer que quelques exemples. Le riche, en acquérant les productions de l'Empire, s'approprie en même temps une partie de la puissance politique de Rome et renforce ainsi sa position au sommet de la hiérarchie sociale, dans la société

impériale fortement hiérarchisée.

« Nous concluons de cette étude qu'il se forma, au I<sup>er</sup> siècle *p.C.*, une sorte de généralisation de l'apparence du luxe, de « popularisation » du luxe par le biais de ces industries d'imitation des matières et objets luxueux : ainsi, la pâte de verre imite les pierres précieuses, la céramique imite le verre ou le bronze etc. Par des substituts, peu coûteux, d'objets chers, il devint possible d'imiter les couches sociales les plus fortunées. »

## Regards archéobotaniques sur les notions de « luxe » et d'« exotisme » (Charlène Bouchaud)

La question de l'objet de luxe se pose à l'archéobotaniste, qui trouve des restes ou des attestations de plantes lointaines, importées ou introduites, lesquelles sont volontiers rapportées à une consommation de luxe (à titre d'indication, voir les occurrences des termes « luxury »/ « luxurious », et « exotic », dans la revue *Vegetation History and Archaeobotany*<sup>1</sup>) ; un bon exemple du type de découverte que l'on peut faire est fourni par les grains de poivre trouvés à *Bereniké*.

La question du luxe est au centre de l'article de M. van der Veen<sup>2</sup>, dont le point de départ est fourni à la fois par les travaux de Christopher Berry et par les recherches d'Arjun Appadurai<sup>3</sup>. Christopher Berry voit l'objet de luxe comme un objet de désir non essentiel aux besoins premiers liés à la subsistance, un objet offrant plaisir et joie, caractérisé par un raffinement qualitatif, désiré par beaucoup et atteint par peu. Les réflexions d'Arjun Appadurai sur la « vie sociale des objets » s'attachent à cerner la notion de luxe à travers les concepts d'exclusivité et de distinction sociale. L'important n'est pas tant le produit en lui-même que l'usage rhétorique et social qui en est fait, le signal donné à ceux qui n'ont pas accès à ce produit. Un produit de luxe est par conséquent un produit réservé aux élites, compliqué à acquérir et capable de véhiculer un signal de complexité et de raffinement (poivre en cuisine, soie pour les vêtements) ; il requiert une connaissance préalable qui lui donne sa valeur et est souvent en lien avec une personne influente. M. Van der Veen a beaucoup travaillé sur la question de la nourriture comme objet de luxe, un luxe qui peut se traduire, selon les sociétés, en quantité (faste) ou en qualité. Elle dresse un état de la question en archéologie et explique comment l'archéobotanique peut aider à cibler les objets de luxe et à mieux définir la société consommatrice de ce type de produit.

Si l'on essaie de traduire tout cela en termes adaptés aux problématiques archéobotaniques, on peut considérer deux grandes catégories de plantes de luxe : il peut s'agir soit de plantes exotiques qui possèdent des exigences écologiques telles qu'elles ne pourront jamais pousser localement, soit de plantes qui peuvent être introduites, mais qui sont rares, nouvelles et réservées à certaines catégories de population. On peut chercher à articuler ces trois aspects – écologie, rareté et nouveauté –, qui sont des aspects quantifiables en archéobotanique, en tenant compte de la représentation différentielle propre au matériel archéologique, et en n'oubliant pas que l'absence de

---

<sup>1</sup> Voir la bibliographie en fin de texte.

<sup>2</sup> M. van der Veen, « When is food a luxury ? », *World Archaeology* 34/3 (2003), p. 405-427.

<sup>3</sup> Voir note 1, p. 6.

preuves n'est pas en histoire la preuve d'une absence. Dans le cas de découvertes rarissimes, on hésite paradoxalement entre deux attitudes opposées : donner beaucoup d'importance à un produit parce qu'il apparaît pour la première fois dans les sources utilisées, juger la découverte non représentative en raison justement de son caractère rarissime.

Deux exemples peuvent servir à illustrer ces problématiques, celui des découvertes du désert oriental et celui du coton.

Le désert oriental égyptien constitue un milieu *a priori* hostile, où l'activité agricole est pratiquement exclue, ce qui n'a pas empêché que cette région soit occupée et exploitée depuis des millénaires et particulièrement aux époques gréco-romaines, notamment pour ses ressources naturelles, pierre, cuivre et or, mais également comme lieu de passage obligatoire de l'itinéraire égyptien reliant le monde méditerranéen à l'Arabie du Sud, la Corne de l'Afrique et l'Inde. Les recherches archéologiques se sont jusqu'à présent surtout concentrées sur les occupations romaines et ont mis au jour de nombreuses installations industrielles, militaires et domestiques jalonnant les routes reliant le Nil et les côtes de la mer Rouge, qui montrent une activité intense ayant pour acteurs principaux non seulement les garnisons de l'armée romaines, mais également des esclaves, des civils, commerçants et autres gens de passage.

Les études archéobotaniques n'ont pas été conduites de façon systématique, mais elles sont de plus en plus souvent intégrées à ces explorations archéologiques, comme le montrent les travaux de M. Van der Veen et R. Cappers. Les archéologues français, sous la direction d'Hélène Cuvigny et de Bérange Redon, se sont principalement concentrés sur la fouille des petits fortins du désert intérieur, en entretenant des collaborations avec différents archéobotanistes – Margareta Tengberg à Didymoi, Claire Newton à Maximianon et Domitianè, Charlene Bouchaud à Xèron, et depuis l'année dernière sur le premier site fouillé d'époque ptolémaïque à Samut –.

Les conditions climatiques de la région favorisent une préservation exceptionnelle du matériel organique (végétaux, cuir, tissus). Une grande partie des végétaux a été retrouvée au sein de vastes dépotoirs où l'on a également retrouvé beaucoup de textes écrits en grec sur des tessons de poterie (ostraca), étudiés principalement par Hélène Cuvigny, et qui correspondent à des documents éphémères, générés par le service et les aléas de la vie quotidienne. Beaucoup contiennent des noms de végétaux utilisés, consommés, circulant entre les différents fortins fortins et dont l'analyse éclaire précieusement les découvertes archéobotaniques. Fortins, dont l'analyse éclaire précieusement les découvertes archéobotaniques.

L'essai de synthèse que je suis actuellement en train de mener a pour but de voir si les produits alimentaires consommés reflètent le statut (militaire, portuaire, industriel, etc.) des sites étudiés et voir ce que l'on peut apprendre, au final, sur le commerce des plantes.

Les végétaux identifiés proviennent de fortins militaires, sites de carrières ou de ports où l'agriculture est pratiquement exclue, d'une part en raison des conditions environnementales et

d'autre part en raison du caractère spécifique des sites accueillant des personnes dont la vocation première n'est pas l'agriculture. Si l'on classe ces végétaux en fonction des provenances (voir René Cappers et Marijke Van der Veen, ainsi que les travaux portant sur les études épigraphiques et papyrologiques), on identifie six grandes zones de provenance de ces végétaux : la Méditerranée (amande, noisette, noix, pin pignon, cerise, prune et peut-être cédrat), la vallée du Nil (orge, blé dur, gesse ; lentille, lupin, pois, pois chiche, datte, doum, figue, grenade, olive, pastèque, perséa, sébeste, ail, oignon, carthame, lin, sésame, aneth, anis, ajowan, coriandre, cumin, fenouil, fenugrec, nigelle), l'environnement proche (bette, choux, laitue, cresson, basilic), le désert oriental (câpre, coloquinte, *nabq*), l'Inde (noix de coco, riz, poivre) et l'Afrique subtropicale (pois rouge, tamarin). On suppose l'existence de petites productions locales, hypothèse qui s'appuie à la fois sur les ostraca mentionnant des envois de légumes depuis tel ou tel fortin, sur la présence archéologique de puits au centre des fortins permettant de puiser l'eau de la nappe phréatique au moins pendant une partie de l'année, et sur la présence de graines de végétaux consommés généralement sous forme de feuilles. On constate l'exploitation de certaines ressources offertes par le désert. C'est cependant la vallée du Nil, organisée autour de systèmes agricoles entièrement irrigués grâce aux crues du Nil – à laquelle s'ajoutent les oasis du désert occidental –, qui fournit la plupart des végétaux retrouvés, lesquels correspondent à l'ensemble des catégories usuelles. Les plus présents sont les deux céréales couramment consommées à cette époque, à savoir le blé dur et l'orge vêtue, auxquelles il convient d'ajouter les dattes. Le monde méditerranéen, comprenant le delta, permet d'acquérir la panoplie des fruits secs qui n'étaient *a priori* pas présents dans la vallée du Nil durant l'Antiquité. On notera la présence de produits provenant de l'Afrique subtropicale et de l'Inde, avec transit probable, dans ce dernier cas, par l'Arabie.

Si l'on regarde maintenant la répartition selon les sites, on constate que les taxons liés au commerce longue distance se rencontrent surtout dans les ports, les végétaux de production locale (qui supposent la présence de populations bien installées) et les produits méditerranéens dans les sites de carrières, les produits de la vallée du Nil dans les fortins militaires.

Pour résumer, une commercialisation importante des produits végétaux, et *a fortiori* des produits exotiques, réservés à une certaine catégorie de population, est bien démontrée par les résultats du désert oriental, et suggère un phénomène de globalisation ou plutôt de proto-globalisation des échanges. Il reste à savoir comment cette activation forte des routes commerciales influence, ou est en lien avec les processus d'innovation agricoles qui émergent également durant cette période antique.

Le coton – dont il existe deux espèces cultivées dans l'Ancien monde – peut également nourrir une réflexion sur les produits de luxe.

Les données archéobotaniques montrent qu'il est cultivé en Arabie orientale au IV<sup>e</sup> s. av. J.-C.,

au I<sup>er</sup> s. apr. J.-C. en Arabie septentrionale, et à partir des I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s. apr. J.-C. en Égypte, dans la vallée du Nil. Les premières études menées à Qasr Ibrim montrent qu'il s'y trouve du coton africain. Une autre espèce de coton était aussi importée de l'Inde (comme l'attestent les fouilles de Bérénice et le *Périple de la mer Érythré*). Je travaille sur trois sites où a été trouvé du coton : l'oasis d'Hégra en Arabie Saoudite, El-Deir, dans l'oasis de Kharga, et Mouwies, au Soudan.

Avant même de se demander si le coton est une culture de rente ou un produit de luxe pendant l'Antiquité, il importe au préalable de mieux comprendre les mécanismes d'introduction et d'évolution de cette plante au Moyen-Orient et la replacer dans les dynamiques économiques, agraires, artisanales, culturelles, environnementales. La question est peu posée parce qu'on applique nos critères actuels d'interprétation sur ce produit qui a aujourd'hui une forte valeur ajoutée ; encore faudrait-il pouvoir le montrer pour ces périodes plus anciennes. L'émergence de sa culture au Moyen-Orient correspond-elle à une introduction du coton indien, à une domestication du coton africain à la suite de contacts avec le monde indien, ou a-t-on affaire à tout autre chose, avec deux systèmes indépendants de domestication et de diffusion ? Les textes sont assez peu explicites à ce sujet et je pense qu'une des voies possibles pour répondre à cette question est d'effectuer un travail rigoureux interdisciplinaire.

### Bibliographie

Bouchaud Ch., Tengberg M, Dal Prà P., « Cotton cultivation and textile production in the Arabian Peninsula during antiquity: the evidence from Madâ'in Sâlih (Saudi Arabia) and Qal'at al-Bahrain (Bahrain) », *Vegetation History and Archaeobotany* 20(2011) 405-417.

Cappers R. T. J., *Roman Foodprints at Berenike: Archaeobotanical Evidence of Subsistence and Trade in the Eastern Desert of Egypt*, Cotsen Institute of Archaeology, University of California Press, Los Angeles, 2006.

Cuvigny H., Brun J.-P., Bülow-Jacobsen A., Cardon D., Fournet J.-L., Leguilloux M., Matelly M.-A., Reddé M., *La route de Myos Hormos. L'armée romaine dans le désert Oriental d'Égypte (Praesidia du désert de Bérénice I)*, Institut français d'archéologie orientale du Caire, Le Caire, 2003.

Cuvigny H. (ed.), *Didymoi. Une garnison romaine dans le désert oriental d'Égypte (Praesidia du désert de Bérénice IV)*, volume 1 : *Les fouilles et le matériel*, Institut français d'archéologie orientale, Le Caire, 2011.

Cuvigny H. (ed.), *Didymoi. Une garnison romaine dans le désert oriental d'Égypte (Praesidia du désert de Bérénice IV)*, volume 2 : *Les textes*, Institut français d'archéologie orientale, Le Caire, 2012.

Tengberg M., « L'acquisition et l'utilisation des produits végétaux à Didymoi », in Cuvigny H. (ed.), *Didymoi. Une garnison romaine dans le désert oriental d'Égypte (Praesidia du désert de Bérénice IV)*, volume 1 : *Les fouilles et le matériel*, Institut français d'archéologie orientale, Le Caire, 2011, 205–214

Van der Veen M., *The Botanical Evidence*, in: Maxfield V.A., Peacock D. (ed), *Mons Claudianus*

(1987-1993): *Survey and Excavation*, volume 2 : *Excavations part 1*, Fifao 43. Institut français d'archéologie orientale, Le Caire, 2011.

Van der Veen M., *Consumption, Trade and Innovation: Exploring the Botanical remains from the Roman and Islamic Ports at Quseir al-Qadim, Egypt*, Africa Magna Verlag, Francfort, 2011 (part. p. 174–247).

Van der Veen M., Hamilton-Dyer S., « A Life of Luxury in the Desert? The Food and Fodder Supply to Mons Claudianus », *Journal of Roman Archaeology* 11 (1998) 101–116.

Van der Veen M., Tabinor H., « Food, Fodder and Fuel at Mons Porphyrites: the Botanical Evidence », . In: Peacock D. P., Maxfield V.A. (eds), *The Roman Imperial Quarries. Survey and Excavations at Mons Porphyrites 1994-1998*, volume 2 : *The excavations*, Egypt exploration Society, Londres, 2007, p. 83–142.

## Le luxe dans les documents mésopotamiens du premier millénaire a.C. (Laëtitia Graslin)

### Introduction

On dispose, en Mésopotamie comme ailleurs, d'objets précieux étudiés par les archéologues, tandis que les textes en mentionnent d'autres, périssables, comme les tissus, l'encens ou les teintures. Ces objets ont souvent donné lieu à des études monographiques, mais celles-ci posent rarement la question de l'utilisation de l'objet précieux et de sa signification. On manque notamment d'une réflexion sur la différence entre objet de luxe et objet de prestige<sup>1</sup> qui paraît pourtant particulièrement nécessaire du fait de la nature même des données mésopotamiennes. Nos sources relèvent en effet, pour le premier millénaire du moins, essentiellement des palais et des temples : les objets qui y apparaissent sont donc bien souvent investis d'une signification particulière, politique ou religieuse, qui les rapproche plutôt du bien de prestige. On connaît beaucoup plus mal les objets utilisés hors de ces cadres institutionnels, même si l'on peut glaner quelques renseignements dans des énumérations de dots ou dans des inventaires liés à des héritages. Or, en première analyse (voir la contribution de C. Mazé, p. 39), le bien de luxe semble se distinguer du bien de prestige par son utilisation gratuite dans un cadre privé, alors que le bien de prestige, chargé d'une signification symbolique par une autorité politique ou religieuse, serait caractéristique de la sphère publique et destiné à être exposé aux regards. Nous n'aurions donc, dans la documentation mésopotamienne, que très peu d'informations sur les biens de luxe, et seuls les biens de prestige y seraient représentés. Cependant, même donné par le roi à l'occasion d'une cérémonie solennelle, l'objet précieux, d'abord objet de prestige, entre ensuite dans le patrimoine des individus auxquels il a été offert. Se contentent-ils alors de le conserver en tant qu'objet de prestige, symbole de leur proximité avec la personne royale, ou se l'approprient-ils d'une manière qui en ferait un produit de luxe ? La distinction entre produits de luxe et produits de prestige est ainsi plus délicate qu'il n'y paraît. Bien des produits sont importés par les palais en tant de biens de prestige, puis redistribués aux serviteurs loyaux ou aux dieux. Peut-on alors considérer qu'ils deviennent des produits de luxe ? Faut-il plutôt introduire un autre critère de distinction, en

---

1 On peut cependant citer l'article de J. Patrier, « Les sceaux du Proche-Orient ancien, un produit de luxe ? », in M. Casanova & M. Feldman (éds), *Les produits de luxe au Proche-Orient ancien, aux âges du Bronze et du Fer* (Paris 2014). Objet quotidien, indispensable pour authentifier un document, il prouve, par son existence même, le statut social élevé de son propriétaire : il s'agit de quelqu'un de suffisamment important pour qu'il soit nécessaire d'authentifier ses documents. Il s'agit également d'un objet précieux, parce qu'il est le plus souvent en pierre semi-précieuse et qu'il apparaît à ce titre comme un objet de luxe. Cet exemple pose la question du lien entre la matière de l'objet de luxe, et sa signification sociale, symbolique, et même, dans le cas des pierres, magique.



considérant qu'un produit de luxe diffère d'un produit de prestige par son mode d'appropriation ? Le produit de luxe ferait l'objet d'un échange par le marché, tandis que le produit de prestige serait acquis d'une autre manière, par statut (prélèvements royaux, pillages, dons aux divinités) ou redistribution ?

Les réponses à ces questions diffèrent selon les civilisations concernées, les historiens qui les étudient, et les sources qui nous renseignent à leur sujet. Ces hésitations montrent à tout le moins qu'il est impossible de projeter notre point de vue de modernes sur des catégories aussi intimement liées à l'organisation sociales que celles du luxe, du prestige, de l'exotisme. Il faut, à l'inverse, adopter la prudence des sociologues lorsqu'ils distinguent entre les catégories savantes et les catégories indigènes. Les catégories indigènes sont les concepts forgés par les anciens pour se qualifier eux-mêmes ou pour qualifier leurs voisins. Les catégories savantes sont, elles, construites par les observateurs pour analyser leur domaine d'étude. Nous ne disposons, certes, ni de traité sur le luxe mésopotamien, ni de texte philosophique ou argumentatif sur le sujet, mais il ne paraît pas impossible de tenter de reconstruire une catégorie indigène de l'objet précieux. Les Mésopotamiens distinguaient certains biens, jugés luxueux ou prestigieux, des biens plus communs. Il y associaient une valeur, une signification et un mode d'appropriation et d'utilisation particulier qu'il s'agit d'appréhender.

Pour permettre le dialogue entre spécialistes de différents domaines de l'antiquité, il paraît nécessaire de présenter le type de documents laissés par chaque civilisation : c'est à ce prix qu'il deviendra possible de mener une réflexion croisée sur les objets de luxe, leur nature, leur utilisation, leur usage. La documentation mésopotamienne apporte des informations bien différentes de celles des sociétés gréco-romaines. Les assyriologues ne disposent d'aucun texte normatif ou littéraire, mais de très nombreux documents de la pratique, qui permettent de voir comment sont utilisés les objets que nous qualifions, sans trop y réfléchir, de luxueux, prestigieux ou précieux. Nous pouvons tenter de voir comment ils sont distingués d'autres objets plus ordinaires, et, dans une moindre mesure, comment ils se répandent dans les différentes catégories de population.

Les données proprement archéologiques sont rares. La Mésopotamie a livré, bien sûr, des objets précieux dont certains sont très célèbres (trésor de Nimrud, ivoires de Nimrud...), mais ils sont peu nombreux pour le premier millénaire. L'iconographie est plus riche, mais elle consiste principalement en ces grands reliefs assyriens, plus révélateurs de l'idéologie royale que de la vie quotidienne. Beaucoup d'autres produits précieux ont disparu presque complètement, comme les tissus, les teintures ou l'encens. Mais si les objets eux-mêmes ont disparu, la civilisation mésopotamienne a livré de grandes quantités de textes. De très nombreux documents administratifs ont été conservés sur des tablettes d'argile inscrites en écriture cunéiforme : ils apportent bien des renseignements sur la manière dont les objets précieux étaient conservés et utilisés dans les temples

et les palais, ainsi que dans certaines familles.

### La période néo-assyrienne

Le I<sup>er</sup> millénaire mésopotamien se divise en deux parties<sup>1</sup>. La première, dite néo-assyrienne, s'achève en 612. Elle est marquée par des conquêtes militaires spectaculaires, à partir des capitales successives que sont Assur, Ninive ou Khorsabad. L'expansion s'accompagne de pillages et de prélèvements de tributs, complaisamment racontés dans les inscriptions royales, et parfois illustrés sur les reliefs assyriens. Les récits des campagnes militaires décrivent le contenu des butins.

#### Texte 1 : énumérations de tributs dans des inscriptions néo-assyriennes

« J'ai reçu le tribut de Habinu, de Til-Abnān, de Ga'unu, de Saruga, de Giri-Adad, d'Immerina : de l'argent, de l'or, de l'étain, du bronze, des bœufs, des moutons et du vin. »

Tribut de Salamanzar III (859-824)

« Or, argent, étain, plomb, étoffes multicolores, étoffes de lin, étoffes de leur pays, laine de pourpre rouge, toutes sortes de produits coûteux originaires de la mer et du désert. »

Tribut des états syriens à Tiglath-Phalazar III (745-727).

« J'ai marché sur Damas. J'ai bloqué Mari, roi de Damas, dans sa ville royale. L'éclat d'Assur, mon seigneur, l'a aveuglé, et il s'est soumis, et est devenu mon vassal. J'ai reçu 2300 talents d'argent, 20 talents d'or, 3000 talents de bronze, 5000 talents de fer, des vêtements de lin décorés de passementeries, un lit d'ivoire, un divan avec des incrustations d'ivoire, ses trésors sans nombre. J'ai reçu tout cela dans son palais à Damas, sa ville royale. »

Tributs versés à Adad-nērārī

Les listes de biens énumérés dans ces butins et tributs sont assez uniformes. L'or, les pierres précieuses apparaissent ainsi presque systématiquement. Quelques hapax sont cependant mis en avant, pour rappeler des faits particulièrement extraordinaires réalisés par le souverain : lorsqu'il chasse le narval, se procure des babouins ou, comme Tiglath Phalazar III, se fait livrer des moutons vivants dont la laine est teinte en pourpre. Moins spectaculaire, mais peut-être plus instructif, le contenu des livraisons varie selon les régions visitées et pillées par le souverain. Il est parfois possible de tenter d'en déduire une forme de carte économique des productions de biens précieux<sup>2</sup>. Ces énumérations, cependant, posent bien des problèmes : les quantités ne sont pas notées, ou

1 F. Joannès, *La Mésopotamie au I<sup>er</sup> millénaire avant J.-C.*, (Paris, 2000).

2 N. B. Jankowska, « Some Problems of the Economy of the Assyrian Empire », in I. Diakonoff *Ancient Mesopotamia* (Moscou, 1969). L. Graslin-Thomé, *Les échanges à longue distance en Mésopotamie au premier millénaire av. J.-C.* (Paris, 2009).

lorsqu'elles le sont, elles sont peu plausibles<sup>1</sup>. Certaines incohérences existent également entre différentes versions d'un même tribut, comme pour les livraisons d'ivoire répertoriées dans les inscriptions d'Esarhaddon.

On peut néanmoins tirer de ces listes des enseignements précieux pour notre réflexion. Ces listes nous apprennent ce que les rois jugeaient utile de prélever chez les vaincus ou, plus exactement, ce qu'ils se vantaient de ramener de leurs campagnes victorieuses. Elles ont bel et bien fait l'objet d'une sélection : divers signes montrent que les armées ramenaient d'autres types de biens, plus communs, sans que les souverains ne jugent utiles de les mentionner dans leurs inscriptions. Les produits cités sont ceux que le souverain jugeait favorables à sa propre image et qu'il intégrait dans sa propagande. Peut-on alors considérer que ces listes fournissent une énumération des biens que les souverains considèrent comme des produits de luxe? Notre terminologie moderne semble, en réalité, mal adaptée. On trouve, en effet, parmi ces livraisons, des prélèvements parfois très importants de matières premières remarquables par leur grande utilité et leur absence de Mésopotamie, comme le fer ou le cuivre. Ils ne relèvent pas du luxe au sens moderne du terme, mais sont cependant jugés dignes d'être cités dans les inscriptions royales. Plus proche de notre conception du luxe ou du prestige, d'autres biens, prélevés en moins grandes quantités, sont énumérés dans une sorte d'inventaire à la Prévert. Ils témoignent d'un intérêt particulier des rois pour des biens qu'ils considèrent précieux ou exotiques. On y trouve à la fois des produits souvent associés au luxe comme l'ivoire, des bois exotiques ou des tissus teints, et d'autres plus originaux, comme des peaux d'éléphant ou un mouton dont la laine est teinte en pourpre. Les archéologues trouvent parfois des objets qui ont dû faire partie de ces prélèvements forcés. Les plus célèbres sont sans doute les fameux ivoires de Nimrud, retrouvés dans le palais d'Assurnasirpal II. Ces ivoires phéniciens des IX<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles décoraient un trône, comme l'attestent les lettres gravées sur les plaques pour aider au montage. Une partie de l'ivoire était couverte de feuille d'or et incrustée de cornaline et lapis-lazuli. On est ici en présence d'un objet particulièrement précieux, luxueux et, assurément, prestigieux<sup>2</sup>, accaparé par le souverain.

L'étude des listes de butins et tributs a été utilisée pour établir une carte des circuits commerciaux. Les souverains prélèvent en effet souvent des biens considérés comme caractéristiques de la région vaincue, soit qu'ils y soient produits, soit qu'ils y soient présents en nombre du fait de relations commerciales. C'est ainsi que des tissus teints de pourpre du Liban apparaissent systématiquement dans les tributs des régions phéniciennes, mais aussi de Babylonie du sud, la région se trouvant sans doute au débouché d'une route commerciale<sup>3</sup>. On soupçonne

---

1 M. de Odorico, *The Use of Numbers and Quantifications in the Assyrian Royal Inscriptions*, SAAS 3, (Helsinki, 1995).

2 R. D. Barnett, *A catalogue of the Nimrud ivories: with other examples of Ancient Near Eastern ivories in the British Museum* (London, 1975).

3 Graslin-Thomé, *op. cit.*, p. 196–204.

alors que ces biens faisaient l'objet d'un commerce, et ont circulé en Mésopotamie indépendamment des prélèvements forcés opérés par les troupes royales. Malheureusement, nous n'avons que peu d'indices sur les modalités exactes de ces circulations. On peut citer, cependant, une lettre provenant de Nippur<sup>1</sup> et datant du milieu du VIII<sup>e</sup> siècle : un marchand y affirme avoir sillonné toute la Chaldée, c'est-à-dire le sud de la Babylonie, à la recherche de tissu teint de pourpre *takiltu*. Il semble bien que la recherche soit liée à des activités au moins en partie privées. Une lettre inédite mentionnée par M. Jursa<sup>2</sup> (BM 103491) illustre peut-être un phénomène du même ordre, puisqu'elle montre un certain Nusku-hanania partant à la recherche de différents produits dont de la pourpre. Il existerait alors une forme de commerce de ces tissus précieux non dépendant du palais, dont on peut imaginer qu'il est destiné à approvisionner les élites locales en tissus de luxe.

Les produits prélevés par les souverains sont cités dans de nombreux documents administratifs qui nous renseignent sur l'utilisation qui en est faite dans les palais. Plusieurs inventaires consignent leur entrée dans les magasins royaux. L'un d'entre eux (SAA VII 78) énumère ainsi des centaines de bols d'argent et de lingots, qui apparaissent bien souvent dans les listes de tributs. D'autres documents énumèrent des pierres précieuses ou semi-précieuses, qui étaient sans doute traitées par les mêmes bureaux.

D'autres textes nous renseignent sur l'utilisation des produits ainsi ramenés. Ainsi, des inscriptions royales relatent les constructions des grands rois assyriens, palais ou temples. Les rois y mettent en avant, comme dans les inscriptions commémorant leurs victoires militaires, les biens qu'ils jugent les plus conformes à l'idée qu'ils veulent véhiculer de leur puissance. Ils mentionnent, à loisir, le bois de cèdre et d'autres bois importés. Les matériaux les plus communs, comme l'argile, ne sont pas mentionnés ou seulement de manière incidente, alors même que l'on sait qu'ils forment la structure même des bâtiments<sup>3</sup>. Le cèdre, utilisé sans doute sous forme de placage, est en revanche très souvent cité. Sa couleur rappelle celle de l'or. Il sent bon et est imputrescible. Il est symboliquement le bois des constructions royales, comme dans la Bible. Il apparaît de manière récurrente depuis le III<sup>e</sup> millénaire dans les inscriptions royales. Il se retrouve jusque dans les récits littéraires comme celui de Gilgamesh qui part couper des cèdres au Liban. Son utilisation est aussi symbolique : elle sert à inscrire la construction dans la longue tradition mésopotamienne, et, par contre-coup, à placer le roi qui a pu s'en procurer et l'utiliser comme l'héritier des grands rois de référence. Tous les éléments du bien de prestige sont ainsi rassemblés.

La distinction entre produits de prestige et produit de luxe est plus délicate lorsque les

---

1 S. Cole, *Early Babylonian Governor's Archive from Nippur* (Chicago, 1996), texte 1.

2 M. Jursa, «Spätbabylonische Briefe», in Schmidl and Hackl (éds), *Texte aus der Umwelt des Alten Testaments* (Münster, 2014).

3 S. Lackenbacher, *Le Palais sans rival: le récit de construction en Assyrie* (Paris, 1990).

produits issus des prélèvements forcés sont ensuite redistribués sous forme de dons consentis par le roi à ses proches ou à ses plus hauts serviteurs. Les témoignages en sont nombreux dans les textes administratifs des palais. Il peut s'agir de dons offerts lors de cérémonies ou d'audiences officielles, comme cette liste (SAA VII 127) de textiles, chaussures et métaux précieux donnés aux ambassadeurs urartéens, suivie d'une note concernant un tribut composé de bols d'argent et d'un anneau d'argent. SAA VII 58 est une liste de dons d'or et d'anneaux d'argent à différentes délégations, en différents moments et différents endroits. Les hauts fonctionnaires du palais et les membres de la famille royale reçoivent eux aussi leur part du butin. Le roi s'en vante dans ses inscriptions : « Je les vêts de vêtements colorés, je mis sur leurs poignets des torques d'or, et je les ai fait se tenir devant moi. ». Les textes administratifs tiennent un compte soigneux de ces distributions. Une lettre (SAA XVII 122) adressée à Sargon II par Nabû-sumu-lēšir, responsable militaire en poste en Babylonie, mentionne ainsi les riches habits remis à un membre de la famille royale nommé Abu-eriba :

**Texte 2 (SAA XVII 122) :**

Au roi mon seigneur, ton serviteur Nabu-Šumu-Lišir : bonne santé au roi mon seigneur. Dis au roi mon seigneur : j'ai tout préparé pour le voyage de Abu-eriba, le parent du roi, et de son épouse, et maintenant ils sont arrivés.

On a donné à Abu-eriba une robe-kuššitu, une robe tressée de Tukriš, des bracelets représentant 1/3 de sicle d'or, deux plats d'argent, 35 serviteurs, 2 chanteuses, un cheval, 2 chameaux, 4 ânes, 20 vaches, 300 moutons et un char.

On a donné à son épouse des bijoux représentant 2/3 de mine d'or. Elle et ses servantes ont été vêtues.

À tous ses serviteurs également on a donné des vêtements et des bracelets d'argent.

Les objets précieux cités dans ces contextes sont peu variés. On y trouve un nombre limité de cadeaux conventionnels qui servent à la rémunération des hauts fonctionnaires : des anneaux lourds ou torques (*šabirru*), parfois pour le bras ou pour le poignet, souvent pesés (une mine, 1/2 mine pour les plus légers...). La redistribution concerne également les temples. SAA VII 62 énumère des assemblages de biens précieux, or, argent, mais aussi textiles assignés à des divinités. Elle peut également concerner des produits alimentaires, généreusement distribués par le souverain à l'occasion de grands banquets<sup>1</sup>.

On aimerait savoir quel usage est ensuite fait de ces biens distribués par le souverain. Dans les

---

1 I. Winter, « Le banquet royal assyrien : mise en œuvre de la rhétorique de l'abondance », in C. Grandjean, C. Hugoniot, B. Lion (éds), *Le banquet du monarque dans le monde antique*, (Rennes, 2013), p. 287–310. F. Joannès, « Quand le roi mange comme un dieu... Les transferts entre table divine et table royale en Assyrie et en Babylonie au I<sup>er</sup> millénaire av. J.-C », in C. Grandjean, C. Hugoniot, B. Lion (éds), *Le banquet du monarque dans le monde antique*, (Rennes, 2013), p. 327-342.

palais, les bijoux et vêtements de luxe sont portés par le roi et son entourage. La vaisselle précieuse est utilisée pendant des banquets. Les bas reliefs néo-assyriens, avec leurs représentations de bijoux et de vêtements somptueux, en témoignent largement. Mais ces biens pouvaient également circuler. Ces cadeaux représentent, avec les exemptions fiscales, la forme principale de rémunération des hauts fonctionnaires. Il n'est donc pas impossible qu'ils les aient utilisés ou échangé par la suite, mais nous n'en n'avons pas d'attestation. La valeur symbolique est claire, leur valeur matérielle plus hypothétique. Objets de prestige lorsqu'ils sont distribués par le roi en audience solennelle, on ne connaît guère leur utilisation lorsque, intégrés au patrimoine privé des serviteurs royaux, ils pourraient devenir objets de luxe.

La documentation assyrienne donne peu accès à la vie quotidienne. Cependant, on dispose de quelques contrats de mariage énumérant les objets fournis à titre de dot. Il est ainsi possible d'apprécier ce qui est considéré comme des objets précieux<sup>1</sup> dans les milieux privés les plus proches du palais. ND 2307 est le contrat de mariage de la fille d'une gouvernante du harem du nouveau palais de Kalhu. L'inventaire de la dot comprend des métaux précieux et des bijoux, des textiles coûteux. D'autres textiles moins coûteux sont sans doute des éléments de literie. La dot comprend également des objets de moindre valeur, très fréquents dans ces circonstances, comme un lit de bronze et un marchepied de cuivre. Il apparaît alors que les biens précieux ainsi fournis à titre de dots ne diffèrent guère de ceux énumérés dans les inscriptions royales : métaux précieux, textiles de prix, bijoux.

### **Les données néo-babyloniennes**

L'époque néo-babylonienne est celle de la domination babylonienne sur le Proche-Orient. Les conquêtes continuent, de même que les pillages et les tributs, mais la nature de la documentation change. Nous n'avons pas retrouvé, contrairement à l'époque néo-assyrienne, d'archives royales. La grande majorité de la documentation provient, à cette époque, des temples, ou d'archives privées<sup>2</sup>. On y trouve, comme à l'époque néo-assyrienne, de fréquentes mentions de produits précieux, textiles<sup>3</sup> ou teintures<sup>4</sup> tandis que plusieurs inventaires détaillent les bijoux des dieux.

---

1 M. Roth, « The Material Composition of the Neo-Babylonian Dowry », *Archiv Für Orientforschung* 36–37 (1990 1989), p. 1–55.

2 M. Jursa, *Neo-Babylonian Legal and Administrative Documents: Typology, Contents, and Archives, Guides to the Mesopotamian textual record 1* (Münster, 2005).

3 S. Zawadzki, *Garments of the Gods: Studies on the Textile industry and the Pantheon of Sippar According to the Texts from the Ebabbar Archive* (Fribourg, 2006) ; S. Zawadzki, *Garments of the Gods* (Fribourg, 2013).

4 L. Graslin, « Les Produits liés à la mer dans les temples babyloniens au premier millénaire av. J.-C. : l'apport des sources mésopotamiennes à une étude des activités maritimes en Méditerranée orientale », in J. Napoli (éd.), *Ressources et activités Maritimes des peuples de l'Antiquité*, Cahiers Du Littoral 2, (Boulogne-sur-mer, 2008), p. 295–310.

Un parallèle aux textes administratifs néo-assyriens peut être trouvé dans les inventaires des temples<sup>1</sup>. Beaucoup décrivent les parures des divinités<sup>2</sup>. La statue de culte est vêtue et ornée de divers tissus ou bijoux. Les textes d'Uruk fournissent ainsi de grandes quantités d'informations sur la bijouterie : des textes mentionnent leur nettoyage ou leur réparation, des inventaires sont dressés pour contrôler la présence de tous les éléments lorsque les pièces étaient temporairement enlevées de la statue (de tels documents existent jusqu'à l'époque séleucide). Les colliers décrits sont souvent composites, avec des éléments enfilés sur des cordons de lin ou sur des fils torsadés en or. Sur chacun de ces rangs, on trouve des assemblages variés. L'élément central est souvent une pierre précieuse, le plus souvent l'agate *pappardillu*, plus rarement du jaspe ou de la turquoise, du lapis-lazuli, de la cornaline. Les bijoux peuvent être prêtés d'une divinité à l'autre pour une cérémonie particulière, ou alors enlevés pour être fondus et réutilisés. L'identification des pierres est très problématique, tout comme l'établissement d'une corrélation entre les descriptions textuelles et les objets trouvés dans les fouilles archéologiques. Les fouilles ont été bien conduites, mais les objets trouvés sont peu nombreux, et les descriptions dans les textes peu précises. Seules deux corrélations sont assurées : l'objet nommé *pa-ṣu-ṣu* dans un texte (NBC 4894: 65) est le pendentif en forme du démon *paṣuṣu* dont on a trouvé deux occurrences à Uruk<sup>3</sup>. Quant aux nombreuses mentions textuelles de pendentifs en forme de sceaux cylindres (*kunukku*), elles correspondent aux nombreux pendentifs cylindriques utilisés dans la joaillerie<sup>4</sup>.

La présence des différentes pierres précieuses ou semi-précieuses sur les colliers des dieux ne relève pas uniquement de la recherche du luxe. On sait en effet que les pierres passaient pour avoir un pouvoir magique. La valeur magique de ces pierres impose l'utilisation de l'une ou l'autre, malgré la difficulté d'approvisionnement bien connues pour le premier millénaire. L'exemple le plus clair du pouvoir magique attribué aux bijoux se trouve dans le mythe sumérien LUGAL.E qui relate le combat du dieu Ninurta contre le démon Asakku qui a inspiré la rébellion des hommes-pierres, symbolisant toutes les variétés de minéraux. A l'issue du combat Ninurta fixe le destin de chaque pierre. Celles qui se sont rendues coupables de rébellion sont punies, les autres, restées fidèles, sont récompensées et destinées à la parure. Parmi ces dernières figurent la diorite, l'hématite, l'albâtre, la cornaline, le lapis-lazuli, et sans doute le cristal de roche. La série *abnu-shikin-shu*, « la pierre dont l'apparence est telle », énumère et présente les minéraux avec leurs éventuelles propriétés relativement à l'exorcisme ou à la médecine. On sait que ces croyances se transposaient dans la vie

---

1 F. Joannès, "Les Temples de Sippar et Leurs Trésors à L'époque Néo-Babylonienne," *Revue D'assyriologie* 86 (1992), p. 159–84. P.-A. Beaulieu, "Un Inventaire de Joaillerie Sacrée de l'Eanna d'Uruk," *Revue D'assyriologie* 93 (1999) p. 141–55.

2 P.-A. Beaulieu, *The Pantheon of Uruk during the Neo-Babylonian Period*, Cuneiform Monographs 23 (Leiden, 2003).

3 C. Limper, *Uruk: Grabungen 1912-1985* (Mainz am Rhein, 1988), p 45, n<sup>os</sup> F 480 ry 481, photos p. 34, nos 207 et 208.

4 Ibid., pls 28 à 34.

quotidienne. C'est ainsi que des amulettes ou colliers composés de pierres de la délivrance étaient accrochées au cou des femmes accouchant<sup>1</sup>. Dans les temples, il est probable que les colliers étaient démontés et réagencés suivant des normes qui nous échappent, liées au calendrier liturgique et à la valeur magique des pierres en fonction des moments de l'année. Les pierres composant certains colliers sortent alors du domaine de l'objet de luxe, et sont recherchées au moins autant pour leur fonction magique que pour leur valeur ou leur rareté.

On retrouve, à l'époque néo-babylonienne, les mêmes modes d'importation des produits exotiques qu'à l'époque néo-assyrienne. Nous ne disposons plus, pour cette époque, d'inscriptions royales énumérant les tributs, mais l'expansion néo-babylonienne, comme les conquêtes néo-assyriennes, s'est soldée par de nombreux pillages et prélèvements de tributs dont certains produits sont reversés aux temples<sup>2</sup>. La documentation néo-babylonienne atteste cependant d'autres modes d'importation de produits précieux en Babylonie. Un petit dossier de textes nous renseigne sur l'organisation, par les temples, d'expéditions commerciales destinées à importer des produits exotiques du Levant<sup>3</sup>. Il semble que le temple participe à la mise en place caravanes qui voyagent jusqu'au Levant pour en ramener divers produits exotiques. Le rôle exact du temple dans leur mise en place n'est pas très clair : il est difficile de déterminer s'il en est l'organisateur initial ou s'il investit des capitaux dans des caravanes déjà formées<sup>4</sup> ? L'existence de ces textes témoigne en tous cas de la mise en place d'expéditions destinées à ramener divers biens exotiques. Ils ne sont donc pas uniquement importés dans le cadre de prélèvements royaux redistribués par la suite. Si l'on adopte, pour distinguer entre biens de luxe et biens de prestige, le critère du mode d'importation des biens, biens de luxe et biens de prestige coexistent à l'époque néo-babylonienne. La liste des produits importés se retrouve presque à l'identique dans les différents textes du dossier, et ressemble beaucoup à celle citées dans les tributs néo-assyriens : on y retrouve les mêmes tissus teints, métaux et teintures ...

**Texte 3 : les importations de produits occidentaux par le temple d'Uruk (YOS VI 168)**

10 talents de cuivre du pays de Yamana pour 3 mines et 20 sicles d'argent ;  
 1 talent 21 mines 20 sicles de teinture *inṣaburētu*  
 pour 2 mines et 2 sicles (d'argent) ;  
 37 mines d'étain pour 55 sicles 1/2 d'argent ;  
 16 mines 15 sicles de pourpre hyacinthe pour 2 mines 40 sicles.  
 Total rapporté à Šamaš-zēr-ibni, fils de Nanaia-Iddin.  
 4 talents 55 mines de cuivre du pays de Yamana

1 F. Joannès, C. Michel, *Dictionnaire de la civilisation mésopotamienne*, (Paris, 2001), p. 655–657..

2 K. Kleber, *Tempel und Palast: Die Beziehungen zwischen dem König und dem Eanna-Tempel im spätbabylonischen Uruk, Alter Orient und Altes Testament 358* (Münster, 2008)..

3 A. L. Oppenheim, « Essay on Overland Trade in the First Millennium BC », *Journal of Cuneiform Studies* 21 (1969), p. 236–54.

4 Graslin-Thomé, *op. cit.*



pour 1 mine 38 sicles  $\frac{1}{3}$  d'argent  
 55 mines de lapis-lazuli pour 36 sicles  $\frac{2}{3}$  ;  
 2 talents 10 mines d'étoffe *tumânu* pour 1 mine 42 sicles ;  
 3 talent 53 mines d'alun d'Égypte  
 pour 1 mine et 17 sicles  $\frac{2}{3}$  d'argent ;  
 32 mines 20 sicles de teinture *inzaburetu*  
 pour 48 sicles  $\frac{1}{2}$  ;  
 2 talents 10 mines 8 sicles  $\frac{1}{2}$  de fer du pays de Yamana  
 pour 32 sicles  $\frac{1}{2}$  ;  
 4 talents 17 mines de fer du Liban  
 pour 42 sicles  $\frac{2}{3}$  ;  
 132 litres de miel pour 26 sicles ;  
 20 jarres *kandanu* de vin pur pour 1 mine ;  
 2 talents de teinture *bîratu* pour 30 sicles ;  
 40 mines de gomme *hashaltu* pour 2 sicles ;  
 180 litres de *taturru(?)* pour 10 sicles ;  
 180 litres de genévrier pour 3 sicles.  
 Total rapporté à Nādin-ahi

Les dots de l'époque néo-babylonienne ont été fort bien étudiées par M. Roth<sup>1</sup> et constituent notre meilleure porte d'entrée sur la connaissance du luxe privé. Les textes sont, pour l'époque néo-babylonienne, assez nombreux pour apporter un éclairage d'autant plus précieux sur la culture matérielle que les vestiges archéologiques sont rares. Ils permettent d'apprécier ce qui était, dans un milieu privé, considéré comme suffisamment précieux pour mériter d'être transmis.

On y trouve principalement :

- des meubles (lits, chaises, tables). Le texte décrit parfois le type de bois, son style, ou sa décoration. Ces mentions sont plus rares pour les chaises ou les tables.
- des ustensiles de cuisine (casseroles, bols, souvent en cuivre).
- des tissus. Dix-neuf dots comprennent des tissus – surtout des tissus de laine –, mais une certaine *Amat-nanâ* reçoit un lit avec des draps teints qui peuvent relever de la catégorie de tissus de luxe.
- des bijoux. Seulement onze dots comprennent des bijoux La plus importante est celle d'*Amat-ban*, qui apporte des bijoux correspondant à 5 mines (2,5 kg) d'argent. Ces bijoux sont les seuls à attirer l'attention du mari, qui les revend.

Seules les familles les plus aisées pouvait transmettre des dots suffisamment riches pour nécessiter la rédaction d'un contrat, de sorte que les textes conservés nous renseignent sur ce qui était jugé luxueux dans ces milieux. Il est d'autant plus étonnant de n'y trouver que de rares objets relevant véritablement du luxe. Tissus précieux et bijoux sont les plus fréquents, mais ils restent très peu représentés dans ces textes. Si l'on considère que les dots donnent une idée des objets utilisés dans les plus riches familles, on peut s'étonner du peu d'objets de luxe qu'elles semblent posséder et transmettre.

Une autre forme de consommation de luxe peut peut-être être recherchée dans la

---

1 Roth, *op. cit.*

consommation des offrandes alimentaires offertes aux divinités. Les dieux mésopotamiens sont, en effet, entretenus comme le seraient des humains, et se voient servir plusieurs repas chaque jour. La composition de ces repas est définie avec soin par des rituels dont certains sont parvenus jusqu'à nous<sup>1</sup>. Ils sont habituellement composés de mets raffinés, comme de la bière de meilleure qualité. Ils sont présentés devant la statue de culte, qui se nourrit du fumet des aliments ainsi préparés. Les restes du repas sont ensuite répartis entre les différents prêtres ou prébendiers du temple. Ces distributions représentaient tout à la fois une forme de rémunération pour une partie du personnel du temple, et la reconnaissance d'un statut social très prisé, celui des participants au culte ou des *ērib bitī*, littéralement « ceux qui peuvent entrer dans l'espace sacré ». Ces deux éléments expliquent sans doute la place importante des prébendes dans les patrimoines des riches familles de Babylonie<sup>2</sup>. Le luxe provient à la fois de la nature recherchée des aliments distribués, et du statut social qu'ils confèrent à ceux qui peuvent en consommer : en partageant la nourriture du dieu, ils affirment leur appartenance à l'élite locale. Ces prébendes apparaissent comme l'exemple le mieux documenté d'une forme de consommation de luxe en Babylonie. Mais il est difficile de faire la part des choses entre les différentes motivations qui incitaient les notables néo-babyloniens à posséder ces prébendes : investissement économique, recherche d'un statut social, consommation de produits de luxe.

On peut tirer de la lecture des documents néo-assyriens puis néo-babyloniens un certain nombre d'éléments qui s'inscrivent dans la réflexion sur les produits de luxe.

- i. Le prix. La documentation permet de donner les prix relatifs, par exemple, pour certaines teintures. La laine *tabarru*, rouge, est la plus commune. Elle est teinte grâce à la plante *hūratu*, qui peut être importée d'Asie Mineure, mais dont il existe également des variantes locales. Un texte nous apprend que la laine teinte avec cette teinture *hūratu* ne coûte que deux fois plus cher que la laine non teinte : 2.5 mines d'*hūratu* pour un sicle d'argent. L'*inzaburētu* coûte beaucoup plus cher et l'*argamannu* (pourpre) encore plus : d'après BIN I, 4, un sicle d'argent ne permet d'acquérir que 4 sicles d'*argamannu*. Les teintures les plus communes sont, de manière peu étonnante, moins onéreuses que les teintures pourpre<sup>3</sup>.
- ii. La provenance : la provenance est parfois citée comme synonyme d'une certaine qualité de produit. Il ne s'agit d'ailleurs le plus souvent pas de la provenance exacte du produit, mais plutôt d'une indication du fait qu'un objet ou un produit est du type de ceux importés d'une certaine région. Pour un textile, il peut s'agir d'une indication de son origine ou renvoyer à

---

1 F. Thureau-Dangin, *Rituel assyrien* (Paris, 1921).

2 M. Jursa, « Die babylonische Priesterschaft im ersten Jahrtausend v. Chr. », in *Tempel im Alten Orient: 7. Internationales Colloquium der Deutschen Orient-Gesellschaft, 11.-13. Oktober 2009, München*, K. Kaniuth, A. Löhnert, and J. L. Miller (éds) (Wiesbaden, 2013), p. 151–66.

3 Graslin-Thomé, *op. cit.* p. 188–210.

une forme particulière ou à un type de finition. On trouve ainsi des cottes de maille phrygiennes (SAA VII 126:4), ou des *urnutu* de Gubla (Byblos). Les mentions *kur* (« du pays ») ou *kar* (« du port ») qualifient fréquemment certains textiles, sans doute importés. Un autre texte cite deux pièces de lin avec leur prix, le prix plus élevé de la première semble justifié par sa provenance géographique :

**Texte 4 (SAA XI, 26)**

Deux étoffes de lin pour 1 mine et 23 sicles achetées à un  
Araméen de Harran (...)  
J'ai acheté à Harran 5 étoffes de lin pour ½ mine d'argent à  
quelqu'un qui venait de Commagène

De la même manière, la liste de produits importés d'occident par le temple d'Uruk citée ci-dessus distingue deux sortes de fer en fonction de leur provenance, qui semble mentionnée pour justifier la différence de prix.

iii. Les faux. On peut noter la grande utilisation d'imitations dans l'antiquité, sans que les scribes ne jugent en général nécessaire de le préciser. Un texte de Mari (ARM XXI 249), précise bien qu'un collier est fait en imitation de lapis-lazuli, mais ce type de précision est rare. Il est ainsi très probable que le lapis-lazuli importé mentionné dans le texte 2 soit en réalité une imitation, ce qui expliquerait son prix relativement bas. Le manque de distinction entre les imitations et les pierres véritables s'est trouvé confirmé par la publication d'une perle d'époque néo-assyrienne sur laquelle il est gravé qu'il s'agit d'une pierre en *pappardil(dil?)û* (agate). Or les analyses ont révélé qu'il ne s'agissait pas d'agate, mais d'une autre sorte de chalcédoine, traitée pour ressembler à de l'agate<sup>1</sup>. Le terme *pappardillu* peut donc désigner tout à la fois l'agate et d'autres pierres lui ressemblant, ou traitées pour lui ressembler. Une recette médio-assyrienne explique comment fabriquer une fausse agate *pappardillu* en utilisant du miel, du lait et du vin. La recette serait proche des recettes modernes, et très efficace<sup>2</sup>. Contrairement à notre usage, la taxinomie mésopotamienne des pierres est ainsi construite en fonction de leur aspect, non de leur composition minéralogique. Si on présume que les pierres utilisées pour les colliers dieux sont des pierres véritables, d'autant qu'il faut pouvoir utiliser leurs pouvoirs magiques, cela n'est pas certain. La notion d'objet précieux diffère alors fortement de notre conception moderne. C'est l'usage qui fait sa valeur, plus que la matière dans lequel il est fabriqué.

---

1 P. R. S. Moorey, *Ancient Mesopotamian Materials and Industries: the Archaeological Evidence* (Winona Lake, 1999), p. 74–110.

2 A. Oppenheim et al., *Glass and Glassmaking in Ancient Mesopotamia: an Edition of the Cuneiform Texts which Contain Instructions for Glassmakers with a Catalogue of Surviving Objects* (New York, 1970).

## Conclusion

Les données mésopotamiennes nous renseignent sur les objets de prestige plutôt que sur les objets de luxe proprement dit. Mais elles contribuent à la réflexion sur l'objet précieux en général, en éclairant certains aspects de l'approvisionnement et de la consommation de ces biens particuliers. De manière attendue, l'intervention du pouvoir royal est fréquente dans les circuits d'approvisionnement et de distribution des biens précieux. Mais certains textes attestent de la mise en place d'expéditions commerciales par les temples pour se procurer certains produits exotiques, comme de la teinture. À l'inverse, certains produits, tels l'ivoire et les pierres précieuses n'apparaissent que dans des contextes institutionnels, ce qui peut conduire à les considérer comme de purs biens de prestige, réservés aux rois et aux dieux. On retrouve, dans les documents mésopotamiens, certains des critères habituels du luxe, comme le prix élevé, la provenance lointaine, l'origine exotique. D'autres aspects sont, à l'inverse, plus surprenants. Ainsi, la nature exacte de la pierre importe peu, c'est son aspect qui prime. On trouve des biens aussi hétéroclites que des métaux ou des moutons vivants teints de pourpre dans les butins des rois néo-assyriens, tandis que les biens précieux sont quasi-absents des dots privées. D'autres produits alimentaires acquièrent une valeur particulière parce qu'ils ont été servis à la divinité. On comprend, à la lecture des données mésopotamiennes, à quel point les notions de bien de luxe et de prestige sont étroitement liées à la structure politique, sociale et intellectuelle dans laquelle elles s'inscrivent. Plus que la nature intrinsèque de l'objet, c'est bien la valeur sociale, politique ou religieuse qui lui est accordée qui lui confère son statut d'objet de luxe, ou permet de distinguer entre objet de luxe et de prestige<sup>1</sup>.

---

1 Il faut ici rejoindre les réflexions des anthropologues comme M. Douglas, B. Isherwood, *The World of Goods: Towards an Anthropology of Consumption* (London, 1979) ou A. Appadurai (ed.), *The Social Life of Things: Commodities in Cultural Perspective* (Cambridge, 1986).

## Annexe 1 : remarques sur l'emploi du latin *pauper* (Jean Trinquier)

- Il existe en latin toute une série de termes pour exprimer les différents degrés ou nuances de la pauvreté : *pauper*, *inops*, *egens*, *mendicus* etc.<sup>1</sup>.

- Le terme *pauper* est un terme relationnel, relatif et élastique.

- On a intérêt à distinguer les emplois de *pauper* au singulier et au pluriel. Au singulier, *pauper* renvoie souvent à l'expérience ou à la position singulière de l'individu, qui compare sa condition, quelle qu'elle soit, à plus riche et plus puissant que lui. Cela a été bien montré à propos d'Horace<sup>2</sup>. C'est ainsi qu'un sénateur peut être qualifié de *pauper* s'il a du mal à maintenir sa position ; même s'il risque de perdre son statut, il n'en fait pas moins partie des *honestiores*<sup>3</sup>.

- Il en va autrement lorsque les *pauperes*, au pluriel, forment un groupe qui est diversement opposé aux *diuites*, *opulenti*, *reges* etc. À cette opposition *pauperes/diuites* se superpose plus ou moins exactement l'opposition *humiliores/honestiores* construite par les juristes romains des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> s., qui complique la question. Les débats portent sur la pertinence relative des critères économique et social ou civique, sur l'extension du groupe des *pauperes* (peut-on notamment distinguer en leur sein quelque chose comme une classe moyenne ?) et sur la question de savoir s'il est légitime de parler de « classe sociale » à propos des *pauperes* et des *diuites*.

- La définition de la *paupertas* n'est pas seulement économique ; c'est aussi une différence de dignité et un rapport de dépendance sociale vis-à-vis d'autrui.

- Si l'on suit les analyses de P. Veyne sur les *pauperes* et la *plebs media*, les *pauperes* sont moins les pauvres au sens moderne du terme que plus largement ceux qui ne sont pas riches : « Ne nous trompons pas sur ce mot de *pauperes*. Les « pauvres », au sens antique du mot, sont tous ceux qui n'étaient pas positivement des riches, ceux dont la condition est, dirons-nous, médiocre ; ce ne sont pas des pauvres en notre sens du mot, des indigents, des *egentes*. Un abîme sépare, d'un côté, une poignée de familles riches qui appartenaient aux deux premiers *ordines*, et de l'autre tout le reste, à savoir une foule de miséreux, pauvres au sens moderne du mot, et une étroite classe moyenne, qui se disait « *pauper*, mais honnête »<sup>4</sup>. Christel Freu est d'accord avec la définition de Veyne, dont elle trouve confirmation dans sa documentation<sup>5</sup>.

Cela rejoint en partie, mais en partie seulement, les analyses sur le sens de πένης en grec, qui désigne surtout les travailleurs manuels, le peuple qui travaille de ses mains et qui représente la

---

<sup>1</sup> Sur ce lexique de la pauvreté, voir Leclercq 1967 ; Martin, 2004-2005, notamment p. 85 ; Freu 2007.

<sup>2</sup> Gandeva 1972 et 1976

<sup>3</sup> Freu 2007, p. 38.

<sup>4</sup> Veyne 2005, p. 119. Voir aussi Forlin Patrucco 1973, n. 23, p. 230. Pour un exemple de *pauper* qui n'est pas vraiment pauvre, voir Migliaro 1989, p. 530, à propos de Sénèque le Père, *Contr.*, II, 1, qui analyse les implications du fait que le riche envisage d'adopter le fils du *pauper*.

<sup>5</sup> Freu 2007, p. 36

classe des moins dignes (le miséreux est plutôt πτωχός)<sup>6</sup>.

- La question, pour la *plebs media*, est de savoir si elle a consciemment existé comme classe moyenne, P. Veyne n'invoquant comme témoignage explicite qu'une seule épitaphe où un Romain se proclamait issu de la *plebs media* (CIL VI, 10097 = CE 1111)<sup>7</sup>. L'essentiel est qu'il y ait une stratification sociale et économique des *pauperes*, et que le segment supérieur ne corresponde pas à notre notion moderne de la pauvreté, que ce segment supérieur constitue ou non une classe homogène ayant conscience d'elle-même.

- La frontière supérieure des *pauperes* n'est pas la seule à poser problème : où passe la frontière inférieure ? En d'autres termes, les indigents font-ils partie des *pauperes* ? La réponse est positive : « dans le monde latin, c'est souvent le seul *pauper* qui est déchiré entre les pôles de la pauvreté-manque et de la pauvreté travailleuse »<sup>8</sup>.

- Un dernier point à souligner est que le classement binaire de la société en riches et pauvres est le fait de la classe dirigeante, qui a intérêt à verser dans une catégorie contrastive tous ceux qui ne lui appartiennent pas<sup>9</sup>. C'est l'élite sociale qui a intérêt à consolider la frontière.

### Bibliographie

BASTOMSKY S. J., « Rich and poor : the great divide in ancient Rome and Victorian England », *G&R*, 37, 1990, p. 37-43.

CORBO Chiara, « *Paupertas* » : la legislazione tardoantica : (IV-V sec. d.C.), Naples, Satura, 2006 (Publicazioni del Dipartimento di Diritto Romano e Storia della Scienza Romanistica dell'Università degli Studi di Napoli Federico II, 22).

FORLIN PATRUCCO M., « Povertà e ricchezza nell'avanzato IV secolo. La condanna dei mutui in Basilio di Cesarea », *Aevum*, 47, 1973, p. 225-234.

FREU Christel, *Les figures du pauvre dans les sources italiennes de l'Antiquité tardive*, Paris, de Boccard, 2007 (Études d'archéologie et d'histoire ancienne / Université des Sciences humaines de Strasbourg).

GANDEVA R., « Le poète Horace dans le rôle de fermier », *AUS*, 66, 1972, p. 1-93.

GANDEVA R., « *Proprius* und *pauper* (*pauperes* : *paupertas*) bei Horaz », *ZAnt*, 26, 1976, p. 89-104.

LECLERCQ J., « Pour l'histoire du vocabulaire latin de la pauvreté », *Melto, Recherches orientales* (Kaslik-Jounieh, Liban Univ. Saint-Esprit), 3, 1967, p. 293-308.

MARTIN Jean-Pierre, « Philosophie et réalité à Rome : la pauvreté », *StudClas*, 40-41, 2004-2005, p. 77-88.

MIGLIARO Elvira, « Luoghi retorici e realtà sociale nell'opera di Seneca il Vecchio »,

---

<sup>6</sup> Patlagean 1977, p. 25-35.

<sup>7</sup> Sur la *plebs media*, voir l'article de Veyne 2000, repris dans Veyne 2005, p. 117-161 ; voir aussi Vittinghoff 1980, p. 31-55 et notamment p. 49 et Vittinghoff 1990, p. 161-369 et notamment p. 205-206. Contre la thèse de l'existence d'une classe moyenne, voir les références réunies par C. Freu 2007, n. 73, p. 35, notamment Bastomsky 1990, p. 37-43.

<sup>8</sup> Freu 2007, p. 61.

<sup>9</sup> Rougé 1990, p. 227 ; Veyne 2005, p. 118-121 ; Freu 2007, p. 36 et 49.

*Athenaeum*, 67, 1989, p. 525-549, spéc. 527-533.

PATLAGEAN E., *Pauvreté économique et pauvreté sociale à Byzance, IV<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles*, La Haye, Mouton, 1977 (Civilis. & soc., 48).

ROUGE Jean, « Aspects de la pauvreté et de ses remèdes aux IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles », dans *Atti dell'Accademia Romanistica Costantiniana, VIII convegno internazionale*, Naples, Ed. scientifiche italiane, 1990, p. 227-248, spéc. 227.

VEYNE Paul, « La « plèbe moyenne » sous le Haut-Empire romain », *Annales HSS*, 55, 2000, p. 1169-1199, repris dans VEYNE Paul, *L'Empire gréco-romain*, Paris, Seuil, 2005 (Des travaux), p. 117-161.

VITTINGHOFF F., « Soziale Struktur und politisches System der hohen römischen Kaiserzeit », *HZ*, 230, 1980, p. 31-55, spéc. 49.

VITTINGHOFF F., « Gesellschaft », dans VITTINGHOFF F. (éd.), *Handbuch der europäischen Wirtschafts- und Sozialgeschichte, I : Europäische Wirtschafts- und Sozialgeschichte in der römischen Kaiserzeit*, Stuttgart, Klett-Cotta, 1990, p. 161-369, spéc. 205-206.

WHITTAKER Charles R., « Il povero », dans GIARDINA A. (dir.), *L'uomo romano*, Bari, Laterza, 1989 (Storia & società), p. 299-334.

## Annexe 2 : réflexions d'une égyptologue (Christelle Mazé)

*Ces remarques nous ont été communiquées, à l'issue de la rencontre, par Christelle Mazé (HiSoMA, UMR 5189).*

Comment un objet passe-t-il de la catégorie de la richesse à celle du luxe, voire du prestige ? De telles catégories sémantiques, si elles s'avèrent utiles pour le travail de classification et d'analyse des chercheurs, ne reposent pas uniquement sur des données objectives quantifiables. La subjectivité des consommateurs, de leur désir de posséder tel ou tel objet, la diversité des utilisations qu'ils peuvent en faire, donc du sens qu'ils peuvent leur conférer en fonction de leurs propres intérêts ou de ceux de leur groupe social induisent nécessairement des changements dans la perception que les hommes ont des objets. Ce sont des paramètres qui transparaissent bien dans les textes de Pline qui ont été cités et qui, à mon sens, sont incontournables pour l'analyse historique. Qu'il s'agisse de la richesse, du luxe ou du prestige, ces trois notions sont non seulement protéiformes dans les aspects matériels de leurs objets et de leurs pratiques sociales, mais aussi empreintes de polysémie. Plus qu'à une valeur matérielle intrinsèquement liée à l'objet, c'est aux modes de son utilisation et de sa diffusion au sein d'une société qu'il est intéressant de se référer. Ceux-ci montrent en effet l'instabilité du statut d'un même objet, de sa valeur, de sa signification au gré de ses utilisateurs. C'est ce qu'avaient bien mis en valeur Franz Boas, Marcel Mauss (« Essai sur le don », *L'Année sociologique*, 1923-1924) et Bronislaw Malinowski (*Argonauts of the Western Pacific*, Londres / New York, 1922) au sujet des cuivres et des bijoux de coquillages échangés respectivement par les Indiens Kwakiutls et par les Mélanésien : ces objets ne tirent leur valeur que par le fait qu'ils circulent de main en main, renforcent les relations interpersonnelles et intercommunautaires et se nourrissent de la réputation de leurs possesseurs successifs pour acquérir davantage de valeur.

En égyptologie, l'archéologue américaine Janet Richards a présenté une tentative de quantification de la richesse détenue par les défunts inhumés dans la nécropole d'Abydos au II<sup>e</sup> millénaire avant n. è. (*Society and Death in Ancient Egypt*, Cambridge, 2004). Son objectif était de valider, ou d'infirmer, par l'archéologie l'hypothèse du développement d'une « classe moyenne » sous le Moyen Empire égyptien. Pour ce faire, elle a retenu plusieurs critères quantifiables auxquels elle a indexé des indices de valeur. Pour évaluer le prix des objets, elle a donc retenu : 1. la distance des sources d'approvisionnement en matières premières par rapport à la vallée du Nil égyptienne, 2. la difficulté liée au mode de transport (voie d'eau ou voie de terre), 3. la méthode d'obtention des matériaux (simple collecte ou extraction minière), 4. la complexité des procédés de traitement des matériaux avant leur transformation en atelier, 5. la difficulté du travail des artisans liée à la dureté des matériaux (échelle de Mohs pour les minéraux par exemple). La grille d'évaluation ainsi obtenue



pour tenter de classer les objets en fonction de leur valeur matérielle n'étant pas suffisante, Janet Richards a proposé de lui adjoindre une autre échelle de valeurs, celles-ci établies en fonction du caractère désirable des matériaux, caractère désirable que laissent transparaître les textes inscrits sur les parois des temples ptolémaïques. Si la première grille d'évaluation offre une possibilité de quantifier la richesse, la seconde renvoie davantage aux perceptions égyptiennes du luxe et du prestige. Ce qui, à mon sens, permet de distinguer les trois notions de richesse, de luxe et de prestige – notions concentriques et parfois superposables – réside dans le désir que l'on a d'un objet et dans sa diffusion.

Il me semble, au travers de l'aperçu que m'en donne la société égyptienne, que les objets de luxe sont certes précieux mais aussi réservés à des élites, à de petits groupes de privilégiés. Les objets de prestige possèdent une charge symbolique qui les relie à une forme de pouvoir : c'est parce qu'ils émanent d'un individu ou de catégories détenteurs de pouvoir (politique, religieux, social) qu'ils transmettent à leurs possesseurs une parcelle de ce pouvoir. En ce sens, un objet de luxe n'est pas toujours un objet de prestige, et inversement. L'objet de prestige a vocation à être exhibé en ce qu'il permet d'afficher le pouvoir dont il est porteur. Au vu des lois somptuaires et des pratiques hostiles à l'ostentation privée dans la Rome antique mais aussi dans la Florence de la Renaissance, le luxe, contrairement au prestige, a-t-il besoin d'être mis en représentation pour exister ? Dans l'Égypte du III<sup>e</sup> millénaire av. n. è., les vases en pierre ont pu être tour à tour, peut-être même de façon concomitante, produits de luxe, biens de prestige et marchandises en fonction de leur contexte d'acquisition et de transmission au sein de la société égyptienne. De fait, ces objets étaient fabriqués dans des matériaux précieux car rares, de provenance lointaine, extérieure à la vallée du Nil, voire de l'Égypte, et parfois difficiles à travailler (en ce sens, le granit avait plus de prix que le calcaire et se retrouve principalement chez les rois et leurs proches). L'extraction, le transport et la transformation des minéraux nécessitaient d'importants moyens logistiques et relevaient donc de la Couronne. Les vases en pierre alimentaient le trésor royal. D'abord donnés au roi par de hauts dignitaires de province en guise d'hommage, ils en vinrent à être donnés par le roi lui-même. Celui-ci les utilisait pour récompenser les grands serviteurs de l'État les plus zélés, dans le cadre de réceptions officielles à la cour de Memphis. Thésaurisés, manipulés, donnés par le pouvoir pharaonique, les vases en pierre n'étaient pas seulement des objets de luxe (rares, précieux et réservés à une élite) ; ils ont été aussi des objets de prestige car investis d'une importante charge symbolique par le pouvoir : par eux, le souverain rappelait sa domination sur le territoire égyptien et sa maîtrise dans l'exploitation des richesses de son sous-sol. Par eux, il montrait sa magnificence vis-à-vis des élites de son royaume et, tout en honorant celles-ci, les faisait entrer dans le jeu des honneurs et des relations de fidélité et d'allégeance. Cette démarche pourrait aussi expliquer, en partie, la présence de vases en calcite à l'étranger. Des exemplaires ont été mis au jour dans les dépôts culturels du temple de Byblos et dans le palais de Mari, dans des niveaux datés du III<sup>e</sup>

millénaire ; pour les élites dirigeantes des cités-États proche-orientales, les vases en pierre gravés d'inscriptions hiéroglyphiques, notamment du nom du souverain d'Égypte, semblent avoir conservé leur valeur d'objets de luxe et de prestige liés à la détention du pouvoir. Cela n'est visiblement plus le cas dans la Crète du II<sup>e</sup> millénaire : les vases en calcite ne sont plus précieusement conservés tels quels mais sont récupérés pour leur matériau, la calcite, visiblement très appréciée des élites crétoises et retaillée pour servir à la fabrication de vases composites aux formes et aux décors typiquement crétois. Un même type de matériau, un même type d'objet peut donc être traité de manières différentes et investis de sens différents selon le contexte de civilisation : dans le bassin oriental de la Méditerranée les vases en pierre égyptiens faisaient figures d'objets de luxe par la rareté de leur matériau, leur qualité d'exécution et leur provenance exotique, mais aussi d'objets de prestige puisque témoins de l'étendue du réseau relationnel des élites proche-orientales. Inversement, en Crète, les vases en calcite ont cessé d'être considérés comme des objets de luxe et de prestige. En revanche, le matériau, la calcite, a conservé sa valeur, son attrait, indépendamment de la forme manufacturée pourtant soignée que leur avaient donnée les artisans égyptiens. D'une période à l'autre et d'un territoire à l'autre, un même objet, un même matériau peut être investi de valeurs matérielles et symboliques élevées ou au contraire en être désinvesti, en fonction de contextes changeants de production, de circulation et de consommation. D'autres matériaux et objets pourraient être cités en exemple : un collier en lapis-lazuli est certes précieux et peut être mis au rang des objets de luxe réservés à de rares privilégiés en Égypte mais ce n'est pas un objet de prestige, à moins qu'il n'ait été offert par une autorité officielle et ostensiblement affiché comme un témoin des relations de son bénéficiaire avec le pouvoir.

Le cas des sceaux, en Mésopotamie comme en Égypte, montre également comment un objet peut être différemment interprété en fonction des populations qui le manipulent, et non pas seulement en fonction de son matériau. Le sceau, emblème d'hommes lettrés investis de hautes responsabilités dans le contrôle des prises de décisions et la gestion des ressources, ne peut être catégorisé ni comme un objet de luxe ni comme un objet de prestige. En Égypte, des sceaux inscrits de motifs géométriques ou de pseudo-hiéroglyphes, voire anépigraphes ont été mis au jour dans les tombes de personnes modestes (des hommes mais aussi des femmes et des enfants). Or les fouilles d'établissements urbains et la découverte de scellés *in situ* prouvent que même ces modestes sceaux dénués de toute inscription lisible ont bel et bien servi lors du contrôle des ressources entreposées dans les magasins de ces établissements. Même analphabètes ou semi-lettrés, les détenteurs de ces modestes sceaux étaient bien responsables dans le cadre de leurs tâches professionnelles. Un sceau en lui-même n'est ni un objet de luxe ni un objet de prestige. En revanche, son matériau de fabrication et son utilisateur peuvent lui conférer de telles valeurs : contrairement à un simple sceau en bois ou en stéatite, un sceau en métal ou en pierre semi-précieuse, même anépigraphes, peut être vu comme un objet de luxe ; il ne devient un objet de prestige que s'il est gravé aux titres

d'institutions ou de représentants officiels de l'État.

Françoise Gury évoquait Genette et la dimension triangulaire du désir. Je vois moi aussi celui-ci comme un puissant moteur dans l'usage que les hommes font des objets et dans la valorisation ou la dévalorisation auxquelles ils les soumettent. Eva Dubois-Pelerin a évoqué le cas des imitations. Celles-ci sont éclairantes sur le degré de « désirabilité » de tel ou tel objet. Les imitations à moindres frais d'objets de luxe détenus par une élite attestent de l'attrait que la culture de celle-ci exerce sur les couches plus modestes de la société. Elles ne signifient pas d'emblée que les objets de luxe pris comme modèles pour les copies ont perdu leur caractère luxueux à partir du moment où une forme de distinction (par la qualité, l'authenticité, l'ancienneté...) est maintenue entre un petit groupe de privilégiés et les autres. En Égypte ancienne, le dépôt de vases en pierre du III<sup>e</sup> millénaire dans des tombes modestes illustre la diffusion de ces objets de luxe à l'extérieur du cercle des élites via d'autres canaux que le seul don royal, notamment le commerce ou la transmission d'héritage. Il montre surtout l'attrait qu'exerçaient ces beaux récipients sur les membres de couches sociales inférieures aux élites memphites et provinciales. Quant à la signification des imitations, elle ne saurait être établie indépendamment de tout contexte sociologique. De fait, en Égypte ancienne, les imitations d'objets de luxe (sarcophage ou fausse-porte en granit, vases en pierre ou en verre, bijoux en pierres semi-précieuses...) n'ont pas été que le fait de catégories sociales modestes. En effet, des *simili* sont attestés chez des proches du roi et de puissants dignitaires au III<sup>e</sup> millénaire, chez les souverains eux-mêmes au II<sup>e</sup> millénaire. Le sens – symbolique, religieux, social de l'objet n'est plus porté par son matériau mais par sa forme et sa couleur, voire par les inscriptions dont il se trouve paré. L'imitation est donc un procédé qui, là encore, nécessite d'être remis dans son contexte historique et sociologique puisqu'il ne répond pas aux mêmes intentions selon qu'il est pratiqué par un roi ou par un parvenu soucieux d'acquérir à peu de frais et de manière trompeuse un objet hautement désirable parce que détenu par une élite. En ce sens, la multiplication des copies d'un objet de luxe ne lui enlève pas forcément sa valeur à partir du moment où l'original continue à se distinguer de ses copies.

### Annexe 3 : résumé de l'article de M. A. Cobb (Pierre Schneider)

M. A. Cobb, « The reception and consumption of Eastern goods in Roman society », *Greece & Rome* 60/1 (2013), p. 136-152

Après avoir rappelé quelques données factuelles sur l'importance des échanges entre Rome et l'Océan Indien (par exemple l'évaluation à 7 millions HS de la cargaison inventoriée dans ce qui reste du « papyrus de Mouziris »), l'auteur signale la *doxa* établie depuis longtemps : « traditionally, scholars have regarded goods that were brought from the Roman Empire from lands such as India, China, East Africa, and the Southern Arabian Peninsula as luxuries, which were consumed by the wealthy and those of high social status » (p. 137). Cette idée a trouvé appui sur quelques indications de prix faramineux que l'on trouve chez Pline. Néanmoins, elle a été remise en cause par S. Sidebotham, « arguing that some of these eastern imports, especially spices and aromatics, held medicinal, funerary, religious, and culinary importance in Roman society, and were therefore considered by the elite as necessities and not luxuries. Nevertheless, he still regards goods such as precious gems, ivory, and pearls as luxuries. »

L'auteur remet en cause cette dichotomie entre *luxuries* et *necessities* qui enferme les marchandises de ce commerce dans une classification fixe. L'usage des objets ne peut pas les verser totalement dans une catégorie ou une autre ; c'est en fonction de l'usage qui en est fait que telle marchandise est tantôt *luxury*, tantôt *necessity*. C'est en fonction du contexte de leur utilisation que le critère « luxe » s'applique ou non : « Many eastern goods could form part of a religious or funerary ceremony, in which they simultaneously fulfil a (necessary) moral obligation and acts as a means of (luxurious) social display and even excess » (p. 137). L'auteur renvoie aux travaux de l'anthropologie et de la sociologie, qui insistent sur la signification sociale portée par les objets consommés dans une société donnée. L'opposition entre objet de luxe et objet ordinaires pose donc problème, étant donné que la qualification « luxueux » est mouvante dans le temps. L'auteur enfin rappelle que la documentation littéraire (essentiellement en langue latine) se préoccupe peu de définir ce qu'est le luxe, d'une part parce que le public romain sait ce que cela signifie, d'autre part parce qu'elle est avant tout tournée vers la critique du luxe.

Il expose ensuite son point de vue : « nevertheless, it will be shown that in the eyes of many of the Roman elite the concept of luxury and necessity could be held simultaneously » (139).

*Quand l'objet de première nécessité est consommé comme un objet de luxe (The luxury of necessity)*

Les banquets

Il était courant d'utiliser dans les banquets des produits importés de l'Océan Indien : pour les

plats (poivre, cinnamome et autres épices, usage sur lequel nous renseigne Apicius) ; pour la vaisselle, qui peut être ornée de gemmes indiennes ; pour les convives eux-mêmes (vêtements et ornements). L'auteur s'intéresse plus particulièrement au cas du poivre : il est difficile d'apprécier, les témoignages étant divergents, jusqu'à quel point le poivre est entré dans la consommation ordinaire en Italie. En revanche, en ce qui concerne les banquets, les critiques du luxe s'en prennent à l'usage massif de ce produit : « thus it can be seen that pepper was a necessary (or at least important) element of luxury cuisine, in the context of an extravagant banquet » (p. 140). L'usage abondant (« lavish ») de ces épices est nécessaire à des banquets qui peuvent élever le statut social de celui qui reçoit. En ce sens l'usage des épices importées de l'Inde ou du reste de l'Océan Indien illustre comment un produit de luxe est *en même temps* une denrée de base. On peut le dire aussi de la vaisselle accompagnant le service de ces plats.

#### Pharmacopée

C'est en cette matière que le terme « necessity » pourrait paraître le plus approprié, mais selon l'auteur, là encore, « the use of eastern goods in medicine did not escape the charge of being superfluous ». Pline oppose les médicaments traditionnels dont les pauvres font encore usage de son temps, par opposition aux remèdes fabriqués à partir de produits de l'Océan Indien. Bien d'autres ingrédients sont signalés par Celse, Dioscoride (*cassia*, cinnamome, encens, myrrhe...). Toutefois, selon l'auteur, le choix des composants d'un médicament n'est pas fixe : « it is likely that contemporary fashion in medical thought and the ability of medical men to play on the wealthy individuals' sense of mortality influenced choice », d'où la conclusion que la classification en produit de première nécessité n'est pas irrévocable : « The use of spices, aromatics and other eastern goods in medicine would not have been seen as necessary in all contexts, and would have been a matter of debate and conflicting opinion. » (p. 143)

#### Rituels

Les rites funéraires s'imposent comme une nécessité d'ordre moral mais avaient aussi une importance sociale et politique : « Thus, while incense was a practical component of funerary rituals, the need to make an important social statement by providing a suitably lavish or extravagant display means that many eastern goods were incorporated precisely for their luxurious and exotic associations. » (p. 147)

#### *Quand l'objet de luxe est une nécessité (The necessity of luxury)*

Il est fréquent que les objets importés de l'Orient soient recherchés pour les connotations exotiques qu'ils portaient et parce qu'ils avaient un aspect extraordinaire (« extravagance ») qui pouvaient se révéler utile en termes d'exhibition sociale : « Yet it is also clear from literary sources

that luxury and extravagance themselves were seen by some elites as a necessary part of their social and political image. This is because luxury was felt to play an important role in creating distinctions between those of different social status, and it is admitted as such by some ancient authors” (p. 147). C’est dans ce contexte que les produits importés de l’océan Indien montraient leur utilité.

La pression sociale poussait les individus à vivre en fonction de leur niveau de richesse et à ne pas se présenter comme pingres. Certains estimaient, par ailleurs, qu’ils avaient le droit de dépenser leur richesse comme ils l’entendaient. C’est ce qui ressort des objections faites par une partie des sénateurs à Tibère, lui reprochant de vouloir rendre délictueuses les pratiques de l’élite et de vouloir mettre fin à toute forme de distinction. Ce désir d’émulation sociale concerne aussi les femmes. L’auteur renvoie à Olson, qui commente une disposition tardive du code Théodosien (15, 7, 11) : une disposition tardive interdit aux actrices de porter des gemmes et de la soie, ce qui est interprété comme une volonté de ne pas dévaluer des objets qui expriment le prestige de l’élite.

« Connected to this was the sense that prodigal individual used extravagance as a means to gain notoriety » (p. 150). À l’exemple de Lolliia Paulina (Pline l’Ancien, *HN* 9, 117), nombre de produits de prestige (« prestige items ») étaient affectés d’un coût élevé, parce que le prix était un moyen d’exprimer la valeur sociale des marchandises (renvoi à Wyetzner). Les prix élevés jouent un rôle dans la folle compétition somptuaire (« competition of extravagance »).

Toutefois, il faut se rappeler que les objets ne sont pas luxueux intrinsèquement : « It was not the goods themselves that were inherently luxurious, but how they were understood in a particular context. » (p. 150). À cet égard, l’une des façons d’affirmer publiquement sa richesse est de manifester un certain dédain (l’auteur donne comme exemple un passage de Pline [*HN* 16, 232], dans lequel il est question d’écaille de tortue travaillée et peinte de sorte qu’elle ressemble à du bois).

On note aussi que des individus de statut social inférieur (ce qui ne signifie pas de fortune moindre) s’engagent dans cette voie : Wallace-Hadrill, à ce propos, a remarqué la présence d’imitations de produit à haute valeur, fabriqué avec des matériaux moins nobles. Cela pousse les riches à dépenser davantage pour maintenir leur position. L’affichage de ces produits de luxe était donc un moyen important pour l’élite de maintenir son statut et de l’afficher. Les objets importés de l’Orient jouaient ici un grand rôle, d’une part du fait de leur caractère peu commun (« novelty »), d’autre part parce qu’ils étaient coûteux : « It is in such contexts that for many members of the elite luxury had become a necessity. » (p. 151)

### *Conclusion*

« It has been argued here that the use of static labels and exclusive definitions fails to capture the nuances of perspective and the multitude of uses to which eastern goods were put. Pepper may have been used in many dishes at banquets, but often in the context of these dishes being presented for their luxurious ostentation. Aromatics may have had an important part to play in religious

rituals, but even here deliberate excess and the desire to distinguish oneself by making novel offerings could be the part of an act of deliberate ostentation. Furthermore these same aromatics were used in perfumes, make up, and even drinks. It is precisely because these goods were open to subjective interpretation and held different meanings in different contexts and even dual functions and meanings in the same context, that they defy the consistent and universal application of the titles “luxury” or “necessity”. This much can be seen in the continual one-upmanship of religious dedications given by emperors and members of the imperial family. The products of the east should not be seen as possessing an inherent nature or function that comes with the label of luxury or necessity. Instead, it should be acknowledged that these goods only achieved a social meaning through the individual contexts in which they were used and through the perceptions of those who observed the uses. »

# Ex oriente luxuria (I)

Introduction : comment définir l'objet de luxe ?



Journée d'étude commune organisée par :  
Françoise Gury et Jean Trinquier (E.N.S. - AOROC)  
Pierre Schneider (M.O.M. - Hisoma)

Lundi 10 novembre 2014  
École Normale Supérieure  
29 rue d'Ulm (ex. C.n.d.p.) – 75005 Paris





## Ex oriente luxuria\*

« L'Europe l'emporte aussi (*sc.* sur la Libye et l'Asie) en ce qu'elle tire de son sol les produits les meilleurs, ceux-là mêmes qui sont nécessaires à la vie, ainsi que tous les minerais utiles. Certes, elle va chercher à l'extérieur les parfums et les pierres précieuses ; mais la vie de ceux qui en sont privés n'est en rien pire que celle de ceux qui en regorgent. » (Strabon, 2, 5, 26)

Au moment où Strabon écrivait ces lignes, l'Égypte avait été annexée à l'*imperium* depuis longtemps. Il avait observé lui-même, admiratif de l'efficacité de l'administration romaine, l'essor du trafic commercial vers les pays de l'océan Indien. Cette réflexion sur la superfluité des parfums et des gemmes paraît donc très théorique. Au reste, nombre de Méditerranéens ne semblaient guère disposés à se contenter des seuls biens nécessaires et utiles. On ne saurait se passer aisément des « commodités » de l'Arabie, de l'Inde ou de l'Afrique orientale, ainsi que le proclame Ovide : « Que le passé en réjouisse d'autres ; pour moi, je suis heureux d'être né maintenant. Cette époque me convient (...) parce que l'élégance est en honneur et que cette simplicité qui a survécu à nos aïeux du passé n'est pas parvenue jusqu'à nous. » (*Ars amat.* 118-125).

Le « commerce oriental » de Rome, activement entretenu par la demande méditerranéenne, a suscité de nombreuses recherches et plusieurs monographies. Ces dernières années ont vu une accélération des productions universitaires : à la monumentale contribution de M. Raschke (« New Studies in Roman Commerce with the East », in H. Temporini and W. Haase (eds.), *ANRW* II.9.2. Berlin, 1980, 604–1378) ont succédé, par exemple, l'étude de G. K. Young (*Rome's Eastern Trade. International Commerce and Imperial Policy. 31 BC – AD 305*, Londres, 2001) ou celle de R. McLaughlin, *Rome and the Distant East: Trade Routes to the Ancient Lands of Arabia, India and China*, Londres, 2010). La multiplication des articles universitaires, l'apport d'une documentation inédite (en particulier archéologique) et, dans le sillage des recherches sur la « globalisation », un intérêt certain pour le commerce à longue distance de l'antiquité expliquent ce renouvellement de la bibliographie.

Il manque toutefois aux recherches actuelles des études spécifiques sur les produits circulant des différentes parties de l'océan Indien vers la Méditerranée. Certes, il en existe – peu nombreuses – sur les aromates en général, et sur certains d'entre eux en particulier (l'encens et la myrrhe, le cinnamome et la casse). Exception faite de ces travaux, il n'y a pas d'examen systématique des biens transportés vers le monde méditerranéen (gemmes, écaille de tortue, poivre, tissus ...). La série de journées d'études thématiques « Ex oriente luxuria » se focalisera sur un certain nombre de ces productions

---

\* Cette expression est empruntée à Grant Parker, « Ex oriente luxuria : Indian commodities and Roman experience » *JESHO* 45.1 (2002) 40-95.

particulières. Elle a pour ambition de dresser l'état des connaissances à leur sujet, en réunissant des compétences diverses : archéologues, historiens, philologues, experts (gemmologues, botanistes ...); elle vise aussi à confronter les points de vue en sollicitant les spécialistes d'autres sources et d'autres périodes (Proche et Moyen Orient ancien, Islam médiéval, sources portugaises, indiennes *etc.*). La perle de l'océan Indien sera, en 2015, l'objet de notre première réunion.

Comme cela transparait dans l'intitulé de ces journées d'études à venir, les productions de l'océan Indien sont frappées du sceau « objet de luxe ». Les sources antiques, particulièrement les textes littéraires latins des 1<sup>er</sup>- 2<sup>e</sup> siècles *p.C.*, ont lourdement pesé dans une telle qualification, laquelle fait encore largement sentir sa présence dans les recherches contemporaines : il est courant, dans les études spécialisées, que les produits « érythréens » soient classés *a priori* et sans discussion dans la catégorie « produit de luxe » : le concept est donné comme acquis et univoque.

On perçoit cependant, dans les plus récentes synthèses, une certaine hésitation à user systématiquement des termes « produits de luxe » et « commerce de luxe ». Les amorces de discussion s'appuient sur les critères de l'usage et du prix (par ex. Young, *op. cit.*), mais ceux-ci ne semblent pas décisifs. Ainsi, un objet cesse-t-il d'être luxueux dès lors que son prix le rend accessible ? En effet, Pline l'Ancien a beau dire que les « femmes pauvres » achètent des perles, il n'en reste pas moins que cet objet est un représentant emblématique de la *luxuria* romaine. D'ailleurs, en écrivant que les perles annoncent sur la voie publique ces femmes, comme le feraient les licteurs pour les hommes, Pline n'est-il pas en train de dire que la définition de l'objet de luxe est autant sociologique qu'économique ?

Il nous a semblé fondamental de clarifier ce point avant de nous pencher sur les produits eux-mêmes : peut-on formuler un certain nombre de critères, économiques, sociologiques, voire anthropologiques, propres à définir convenablement l'objet de luxe, qu'il soit originaire ou non de l'océan Indien ? Tel est l'objet de l'atelier de travail du 10 novembre. Les présentations, courtes, laisseront la place aux échanges et discussions ; archéologues, historiens, spécialistes des textes confronteront leurs points de vue. La synthèse de ces échanges sera rédigée par nous-mêmes et rapidement rendue disponible « en ligne ».

Jean Trinquier – Pierre Schneider

**Ex oriente luxuria (I)**  
**Introduction : comment définir l'objet de luxe ?**

Lundi 10 novembre 2014 - Ecole Normale Supérieure – 29 rue d'Ulm - Paris  
Salle Jules Ferry

**10 h.** – accueil.

**10 h. 15 – 10 h. 45** - Jean Trinquier et Pierre Schneider : introduction.

**11 h. – 11 h. 20** – Eva Dubois-Pelerin : « Une approche de l'objet "luxueux" au 1<sup>er</sup> s. ap. J.-C. : confrontation des sources littéraires et des données archéologiques ».

**11 h. 40 – 12 h.** – Charlène Bouchaud : « Importation vs introduction des produits végétaux. Regards archéobotaniques sur les notions de "luxe" et d'"exotisme" ».

**12 h. 30** – *Déjeuner*

**14 h. – 14 h. 20** – Renaud Robert : « Pourquoi la peinture peut-elle être un objet de luxe ? »

**14 h. 40 – 15 h.** – Laëtitia Graslin : « Produits de luxe dans les sources écrites mésopotamiennes au premier millénaire av. J.-C. ».

**15 h. 20 – 15 h. 40** – Stéphane Verger : « Propriété individuelle et propriété collective des biens de luxe ».

**16 h. – 16 h. 20** (sous réserve de disponibilité) - Stavros Lazaris : « Usage de l'or dans les mosaïques byzantines ».

**Chaque présentation orale sera suivie d'un temps de discussion.**  
**Participeront aux discussions : Jean Andreau, Françoise Gury et Agnès Rouveret.**